BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3969 du Jeudi 7 mai 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COVID-19

Port obligatoire du masque: les Congolais peu réceptifs à la mesure

(P. 3)

L'opposition appelle au report du recensement

(P. 3)

MEMOIRE

Il y a 40 ans, le Pape Jean Paul II foulait le sol du Congo!

(P. 8)

Le Pape Jean Paul II et le Président Denis Sassou-Nguesso, le 5 mai 1980

Editorial

Le salut malgache

(P. 3)

Mort de Marc Mapingou

Communiquant, homme de médias et journaliste, Marc Mapingou s'est éteint à Paris mardi 5 mai 2020, sans doute des suites du coronavirus. Beaucoup se souviennent de lui surtout comme du directeur de campagne de l'ancien président Pascal Lissouba. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur le parcours d'un homme de passion, resté près des médias, des livres et agitateur d'idées.

La Semaine Africaine

MFILOU-NGAMABA (BRAZZAVILLE)

L'effondrement de la route de Makazou suscite l'émoi

(P. 10)

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
Central African Backbone

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICES DE CONSULTANTS - INDIVIDUELS)

Secteur : Télécommunications
Référence de l'accord de financement : n° : 2000200000001
N° d'Identification du Projet : P- CG- GB0-002
AMI n° : 003/MPTEN/2020/UCP/CAB

1.Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB-Congo), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour effectuer des paiements au titre d'un contrat de service d'un consultant individuel chargé de la mise à jour de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dans le cadre de la mise en œuvre d'infrastructures optiques sur le segment sous fluvial Pokola-Ouesso-Kabo-Bomassa-Salo, reliant le Congo à la République Centrafricaine (RCA).

2.Les services prévus au titre de ce contrat consistent à mettre à jour l'EIES et le PGES sur le segment précité afin d'identifier et d'évaluer les impacts en vue de préconiser des mesures permettant d'éviter, d'atténuer ou, le cas échéant, de compenser les impacts négatifs et de bonifier/renforcer les impacts positifs. Cette mise à jour sera menée conformément aux procédures d'évaluation des études d'impact environnemental développées par l'Etat Congolais et en parfaite conformités avec les procédures opérationnelles de la Banque africaine de développement (BAD).

3. L'Unité de Coordination du Projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB), Composante du Congo, du Ministère des Postes des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » (OE), invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (lettre de motivation, curriculum vitae à jour et signé ; copies des différents diplômes et autres attestations des formations/stages ainsi que des services rendus dans un domaine similaire avec les références des clients, etc.).

4.Les critères d'éligibilité, d'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes « aux Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants de la Banque africaine de développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 », qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org.

5.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 09h00-16h00, (heure locale, TU+1) du lundi au vendredi.

6.Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou transmis par mail au plus tard le 12 Mai 2020 à 16h00 (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention «Avis de Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel pour la mise à jour de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dans le cadre de la mise en œuvre d'infrastructures optiques sur le segment sous fluvial Pokola-Ouesso-Kabo-Bomassa-Salo, reliant le Congo à la République Centrafricaine (RCA) »

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur p.i. du Projet CAB -Congo
Rue Locko Issac, derrière l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo
Tel : +242 06 835 00 41
Mail : contact@cabcongo.com; omfnadin@gmail.com

Le Coordonnateur par intérim

Michel NGAKALA

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

REPUBLIQUE DU CONGO
Siège Social et Direction Nationale
BRAZZAVILLE
Tél.: 22.281.81.50-05-547.80.23-06.965.65.16
B.P.: 126-beacbzv@beac.int / Fax VSAT: 7082

COMMUNIQUE

La Direction nationale de la BEAC porte à la connaissance des commerçants, comités des marchés, pharmaciens et stations-service qu'elle organise, à compter du lundi 16 mars 2020, une opération exceptionnelle d'échange des billets contre les pièces de monnaies de: 500 F. CFA, 100 F. CFA, 50 F. CFA, 25 F. CFA, 10 F. CFA, 5 F. CFA, 2 F. CFA et 1 F. CFA.
-Les opérateurs économiques précités sont priés de passer aux guichets de la BEAC tous les lundis, mercredis et jeudis de 8 h15 à 12h30.
-Leur attention est attirée sur le fait que les pièces de monnaie mises en circulation dans la CEMAC sont destinées à des fins de transactions économiques et financières et non à être utilisées comme jetons dans les machines à sous des salles de jeux de hasard.

Fait à Brazzaville, le 11 Mars 2020

Le Directeur National,

Michel DZOMBALA

COVID-19

Port obligatoire du masque: les Congolais peu réceptifs à la mesure

Suite à la progression inquiétante du nombre de cas de COVID-19, le Président Denis Sassou-Nguesso s'est adressé pour la seconde fois à la nation le 30 avril dernier, à travers un message radio-télévisé sur la riposte au COVID-19.

Présentant les condoléances de la nation aux familles endeuillées du fait de cette pandémie, le Président de la République s'est incliné devant la mémoire des disparus. Il a également rendu hommage aux personnels de la santé qui se sont illustrés sur les premières lignes de ce combat. Il a invité tous ceux des médecins qui se seraient éloignés de leur serment d'Hippocrate, à retrouver le chemin du devoir.

A la date du 5 mai, le Congo comptait 236 cas positifs au coronavirus : 152 à Brazzaville, 75 à Pointe-Noire, 4 dans le Pool, 1 dans la Sangha, 3 dans le Kouilou et 1 dans la Cuvette. Mais le Président de la République pense que ce bilan pourrait être beaucoup plus élevé en cas de systématisation des tests dans le respect des gestes barrières.

Conscient du fait que beaucoup de Congolais gagnent leur vie du jour le jour en réalisant eux-mêmes des activités marchandes ou en occupant des emplois journaliers rémunérés à la tâche, Denis Sassou-Nguesso a estimé que la discipline implique des sacrifices difficiles. *«Le Congo ne saurait être un îlot de miraculés dans une situation dramatique d'aussi grande envergure qui affecte la planète entière»*, a-t-il estimé

Le chef de l'Etat a reconnu des insuffisances dans le système sanitaire qui, selon lui, n'était pas préparé à affronter un tel défi, tout en épinglant aussi les graves manquements observés au sein de la population, notamment la pratique des sports collectifs, au mépris des mesures de protection édictées. De même que les rassemblements de plus de 50 personnes. *«Des désordres inacceptables ont été observés dans les rues et les marchés domaniaux, en particulier les lundis, les mercredis et les vendredis, jours d'ouvertures de ces sites»*, a regretté le Président de la République qui a réaffirmé la stratégie du Gouvernement qui restera basée sur la prévention. C'est pourquoi, il a demandé à la Force publique de veiller scrupuleusement, sans dérapages, à l'application du confinement à domicile qui a été prorogé jusqu'au 15 mai prochain et l'encadrement des populations.

Parlant du Fonds national de solidarité dédié à la prise en charge des chocs économiques et financiers engendrés par le COVID-19, tout en remerciant les contributions des donateurs, il a invité les uns et les autres, malgré la dureté des temps, à un plus grand engagement en faveur de cette initiative. *«L'Etat vient de faire un apport de 50 milliards de FCFA à ce fonds»*, a annoncé Denis Sassou-Nguesso.

Denis Sassou-Nguesso

Afin d'anéantir la chaîne meurtrière de propagation, il a décidé la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire; la prorogation du confinement à domicile de l'ensemble de la population jusqu'au 15 mai prochain; la mise en œuvre à grande échelle du test de dépistage au coronavirus; le port obligatoire du masque pour toute personne présente dans les espaces publics fermés ou ouverts; du renforcement des moyens de la riposte clinique et biologique.

Pour accompagner ces mesures, le chef de l'Etat a indiqué qu'il a demandé au Gouvernement de réaménager les obligations fiscales et sociales des entreprises: *«Le Gouvernement* devra, par *ailleurs, négocier, avec les établissements de crédit nationaux, la mise en place des moratoires et des rééchelonnements, au profit des entreprises en difficulté, des prêts accordés avant la survenue de la pandémie».*

Aussi, *«le Gouvernement a reçu mes instructions pour examiner, après l'adoption du collectif budgétaire, la possibilité d'apporter une aide directe aux entreprises et aux acteurs maîtrisés du secteur informel se trouvant dans les situations financières critiques»*, a-t-il annoncé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

L'opposition appelle au report du recensement

Présidente de la Fédération de l'opposition congolaise, Claudine Munari a rappelé, en substance, que le 21 mars 2020, cette plateforme s'était engagée à soutenir le Gouvernement dans tous les efforts qu'il fournirait pour protéger les Congolais. Cette résolution avait été prise *«comme nous l'avions indiqué, sous le poids de la responsabilité et de la solidarité, qui, à notre sens, demeurent les maîtres-mots dans les circonstances»*, a-t-elle déclaré.

C'est pourquoi, *«face à la légèreté et l'irresponsabilité dont le Gouvernement fait montre dans la gestion de la pandémie du COVID-19, nous n'avons d'autre choix que de sortir de notre réserve»*, a-t-elle indiqué.

Claudine Munari a relevé, cependant, que parmi les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, la plus emblématique est cette du confinement de la population qui a pris effet le 31 mars 2020. *«Nous ne savons rien des actes préparatoires de cette décision. Nous ignorons quel organisme l'a recommandé et sur quel fondement. Qu'il soit entendu que ce n'est pas la mesure en soi que nous remettons en cause. Ses effets bénéfiques dans d'autres pays plaident en sa faveur. Cependant, nous nous indignons de ce que son importation dans notre pays ait été faite sans prendre en compte la précarité de la majorité des familles congolaises»*, a-t-elle expliqué. Soulignant, par ailleurs, que bien que les membres les plus actifs de nos familles se procurent les moyens de subsistance au jour le jour. *«Aucune banque alimentaire n'a été mise en place dans aucun quartier de nos villes. Il n'existe aucun dispositif de secours pour les produits de premières nécessités. Comment pourrait-on ne pas s'interroger sur les logiques derrière cette décision et sa mise en œuvre? Alors que l'urgence est sanitaire et qu'il est indispensable de respecter les règles d'hygiène, l'eau courante manque dans les robinets dans presque toutes nos maisons. Le Gouvernement n'y fait aucune allusion. Son silence est autant assourdissant sur les quartiers plongés dans le noir par ces temps d'épreuves»*, a-t-elle précisé.

Pour la présidente de la Fédération de l'opposition congolaise, même si le Gouvernement a fait le bon choix d'instaurer la gratuité de l'eau et de l'électricité pendant la période du confinement, *«cette sagesse publique sera un leurre, si les populations n'ont ni l'une, ni l'autre. Gratuité ne veut pas dire disponibilité.»*

Claudine Munari

«Au Gabon, par exemple, le Gouvernement a fait suivre le confinement de la population d'une batterie de mesures pour garantir que cette décision ne fasse pas plus de dégâts économiques et sociaux que le COVID-19», a-t-elle ajouté.

Pour Claudine Munari, la création du fonds national de solidarité ne saurait remplacer les mesures sociales et économiques permettant de soulager les souffrances des populations. *«En référence à ce fonds de riposte et sa dotation, nous devons attirer l'attention de la nation sur le fait qu'un fonds des générations futures avait été créé il y a plus de dix ans. Les quatorze mille milliards, provision déclarée de ce fonds sont introuvables. Aucune enquête n'a encore été ouverte. Le souvenir de ce fonds de générations futures, nous appelle, où que nous soyons, à redoubler de vigilance»,* a-t-elle prévenu.

Plaidant pour le personnel soignant, la présidente de la Fédération de l'opposition congolaise a interpellé les pouvoirs publics: *«Le défaut des moyens de protection cause la réticence des soignants à se rendre dans leurs lieux de travail, la présence prolongée des restes mortuaires des personnes décédées du COVID-19 dans les établissements crée des paniques et ajoute à la crainte légitime des personnels des hôpitaux».*

Sur la poursuite du recensement général de la population, Claudine Munari a exprimé son incompréhension à l'égard de la décision prise le 6 avril 2020 de poursuivre cette opération. *«L'opportunité de cette décision est douteuse. D'une part, cela nous semble contradictoire que d'une main, on ordonne le confinement et de l'autre, on organise les contacts à travers tout le pays. D'autre part, sans méconnaître l'importance de tenir à jour le fichier de la population, il nous échoit de réitérer que dans la hiérarchie des valeurs, aucune tâche ne saurait primer la santé et la sécurité des populations. Pour illustration, bien que personne en France ne nie l'importance de renouveler les institutions de gouvernance des territoires et des localités, le Gouvernement de la France a renoncé au deuxième tour des élections municipales pour contenir les contaminations»,* a souligné la présidente de la Fédération de l'opposition congolaise.

Elle a estimé que le recensement de la population est un acte de Gouvernement qui doit se réaliser dans la plus grande sérénité. *«De la même façon qu'on ne saurait tenir un recensement dans la guerre sous les tirs croisés des belligérants, on ne peut le faire alors qu'un virus mortel transmissible circule dans le pays»*, a conclu Claudine Munari.

Pascal AZAD DOKO

Editorial

Le salut malgache

Le virus qui nous terrorise finira bien par passer. Fasse Dieu que nous soyons là ce jour-là pour célébrer son anéantissement. Que nous puissions reprendre notre vie normale d'insouciants Congolais, prenant tout à la rigolade, désinvoltes y compris devant le risque de mort ! Mais le coronavirus nous apprend qu'il y a un pire après le pire. Que notre situation n'est anormale que si nous n'avons pas encore vu les monstres d'insensibilité que nous sommes devenus sous les temps du coronavirus (et peut-être un peu avant).

Nous sommes capables de jeter sans autres formes d'égards le corps d'un haut fonctionnaire dans un cercueil; de faire accoucher une pauvre mère devant un centre (mal nommé) de santé ; que nous pouvons tirer à boulet rouge sur les journalistes et sur les médias le jour même où nous *«célébrons»* la Journée de la liberté de la presse!

Il y a très certainement quelque excuse à chercher dans la stressante situation du moment. Mais à nous chercher des excuses, on en oublie qui nous sommes et qui nous devrions être.

Nous ne sommes même plus lucides pour nous tracer la ligne de crête entre le permis et l'illicite, tellement tout se mélange en nous. Nous ne distinguons plus le bon du mal, et le bon ne se détache plus du mal tellement nous avons atteint le fond. Dans un quartier de Brazzaville, on a chassé et vendu des pique-bœufs (le nom élégant est héron) d'habitude occupés à jouer les nettoyeurs autour des hôpitaux et des morgues. Trop faim. Et on a acheté !

Nous sommes en confinement. Les autorités ont beau répéter le contraire, la sensation qui se dégage de ces mille et uns métiers de rue aujourd'hui éteints est un enfermement sans égard de personne pour personne. Les croyants ont même commencé à sombrer dans une dérive vertigineuse, au point qu'un voisin demandait à un autre quel jour on était ; si Pâques c'était dimanche dernier ou dimanche à venir. Ce n'est là qu'une écume des choses. Parce qu'au plus profond de nous, il ne serait pas surprenant que nous ne sachions plus s'il faut lire les 10 Commandements à l'envers ou à l'endroit. Ou s'il faut même les lire.

Notre pays fait l'acquisition du Covid Organics, ce breuvage malgache censé guérir et même prévenir du COVID-19. En d'autres temps, la prudence aurait commandé de s'entourer de toutes les mesures de prudences possibles. Mais, il est vrai, nous sommes dans l'urgence. Nous vivons dans la hantise de ces hécatombes vues ailleurs : tant qu'à faire, un médicament en vaut bien un autre, se dit-on. Sauf que la catastrophe d'une désillusion nationale serait incommensurable en cas d'échec. Il me revient en mémoire un produit présenté dans les années 80 par des chercheurs zaïrois, le MM1 (Mobutu Moubarak 1), comme pouvant guérir du Sida. Fiasco !

Mais le fiasco plus grand serait encore que tous, dirigeants et dirigés, sortions de cette crise comme on sort d'une pluie mollassonne, sans avoir été mouillé par une goutte. Au vu de l'angoisse nationale qui nous étreint, voler un centime à l'Etat revient à condamner des compatriotes à la contagion du virus. A la mort. Cette prise de conscience nous sortira-t-elle de notre jeu favori au moment où notre Fonds de solidarité peine à atteindre les 100 milliards que nous nous sommes fixés ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

PHILIPPE MVOUO A LA SEMAINE AFRICAINE

Barrer la voie à ceux qui tuent le métier de journaliste

Président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo a visité plusieurs organes de presse publics et privés le samedi 2 mai, veille de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse qui cette fois tombait un dimanche. A Brazzaville, il a rendu visite à l'équipe réduite du bi-hebdomadaire La Semaine Africaine. En présence du directeur de publication, M. Albert Mianzoukouta, le président du CSLC a annoncé le report au 2 novembre prochain des célébrations de la Journée internationale de la liberté de la presse, pour cause de coronavirus. Il a aussi souhaité que La Semaine Africaine continue à constituer une barrière contre ceux qui tuent le métier de journaliste. Voici l'intégralité de son allocution.

Philippe Mvouo et sa délégation dans la salle de rédaction

« Merci, Monsieur le Directeur de publication de La Semaine Africaine, pour avoir accepté de nous consacrer cet espace. Nous sommes d'autant plus heureux que venir à La Semaine Africaine c'est un plaisir; c'est-à-dire que c'est un déplacement de plaisir. La Semaine Africaine, du point de vue de son histoire, comble quiconque arrive dans ses locaux. Nous sommes donc contents d'être là. Pourquoi nous sommes là ? Tout simplement parce que demain (Dimanche, Ndlr), c'est le 3 mai. Et le 3 mai, c'est la Journée mondiale de la liberté de la presse. Mais nous ne pourrons pas fêter le 3 mai, comme nous l'avons fait les années passées, tout simplement parce que, vous l'avez compris, la situation du coronavirus impacte négativement nos vies aujourd'hui. Pour cela, nous avons pensé tout simplement faire comme l'UNESCO l'a décidé du report des festivités du 3 mai au 2 novembre. Le thème reste le même, à savoir: «Journalisme sans crainte ni complaisance». Ce thème, nous l'exploiterons le moment venu, c'est-à-dire le 2 novembre, avec ceci que le 2 novembre, nous serons bien capables d'avoir gagné les victoires sur le coronavirus.

Le deuxième message, c'est que vous êtes un organe de presse qu'on ne présente plus. Les rôles que vous avez joués dans ce pays sont dans les mémoires. C'est pour ça que le Conseil voudrait encore compter sur vous, pour que vous constituiez comme vous l'avez toujours fait, une barrière contre ceux qui tuent le métier de journaliste. C'est-à-dire ceux-là qui le pratiquent mal. Et aujourd'hui, ce que nous sommes en train de vivre qui est tout à fait désolant, c'est que l'environnement médiatique couplé à l'environnement politique est aujourd'hui totalement empoisonné par de mauvais messages, de mauvaises nouvelles, de mauvaises informations qui ne sont pas de nature à consolider l'unité nationale, mais plutôt qui sont là pour diviser les Congolais. Pour cela, je pense que le travail des journalistes professionnels que vous êtes doit être celui qui consiste à apporter au peuple la bonne information, l'information de vérité. Vous n'êtes pas un organe catholique par hasard. Ici on prêche l'amour, ici on prêche la vérité, ici on prêche la vie. Aujourd'hui, ce que nous constatons avec les nouveaux médias, avec les réseaux sociaux, c'est la diffusion intensive et massive des fausses informations, dans le seul but de désorganiser et de déstabiliser les Congolais, de les détourner de leurs objectifs existentiels, dans le seul but de les déboussoler. Alors, il faut les rassurer. Et pour les rassurer, ce sont les médias, l'ensemble des médias classiques que vous tenez qui doivent plutôt dire le contraire, et donc apporter la vérité. De toute façon, la vérité fait partie des points cardinaux de votre métier. Donc avec les fake news et les manipulations informationnelles c'est le métier du journalisme qui est mis à mal aujourd'hui, puisque n'importe qui s'improvise journaliste. Et le terrain approprié où ils exercent, au nom de la liberté d'expression, ce sont les fake news. Malheureusement, les consommateurs des fake news que nous sommes, nous sommes comme pris dans l'étau de la vérité et du mensonge. Et à ce moment-là, c'est certainement le mensonge qui semble triompher. Mais vous êtes là pour rétablir la vérité, afin que votre grand public, essentiellement vos grands lecteurs puissent « consommer » la bonne information. C'est ce que je voulais vous dire, parce que le repli identitaire tel que cultivé dans les réseaux sociaux, ça sème plutôt la peur. Souvent, c'est à des fins politiques inavouées. Et ça, ce n'est pas normal. Je tenais donc à vous donner ce message-là pour que, ma foi, dans votre rédaction, vous puissiez faire attention dans ce que vous produisez comme information, dans le traitement de l'information, mais en ayant comme ceci en ligne de mire, aider le Congo, à aller de l'avant, dans le sens de l'unité nationale. Lorsqu'on parle de développement, il ne peut pas être, s'il n'y a pas le développement humain nourri avant tout par le verbe. Si la communication est mal utilisée, malmenée, c'est le désastre total, c'est l'homme en soi qui se vide de son être. Or, c'est ce que nous sommes en train de voir. Pour les Congolais, c'est vraiment triste. Ce qui se passe dans les réseaux sociaux est tout à fait dangereux. Les médias chauds, les médias froids que vous tenez sont là pour constituer la barrière, afin d'arrêter ces vagues nocives qui risquent de nous submerger tous.»

Propos recueillis par
Véran Carrhol YANGA

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

L'opposition politique apporte 10 millions de F.CFA

Pour ne pas être en reste de l'histoire et jouer sa partition dans la dynamique d'élan de solidarité, l'opposition politique, conduite par son chef de file, Pascal Tsaty-Mabiala, a remis le jeudi 24 avril dernier au Premier ministre Clément Mouamba, un chèque symbolique d'une valeur de dix millions de F.CFA. En guise de sa contribution au Fonds national de solidarité initié par le Président de la République, pour lutter contre le COVID-19. C'était au siège de la Primature.

A cette cérémonie, le chef de file de l'opposition congolaise était accompagné de quelques responsables des partis membres de cette plateforme politique. Il s'agit, entre autres, de Guy-Brice Parfait Kolelas, Michel Mboussi-Ngouari, Anguios Nganguia Engambe, et Clotaire Mboussa Ellah.

Par ce geste, l'opposition politique congolaise vient ainsi jouer sa partition dans le combat contre le COVID-19 qui concerne toutes les forces vives de la nation. C'est le premier acte réalisé par une plateforme de l'opposition.

Sur le sens de ce geste, Pascal Tsaty-Mabiala pense que c'est un geste républicain, dans le cadre de l'union sacrée du pays. *«Les partis de l'opposition dont je suis le président est à cette idée juste, que vous avez vu vous-mêmes, le Président de la République avait décrété l'état d'urgence sanitaire en riposte au COVID-19. C'était tout simplement que notre pays, avec ses maigres ressources, arrive à endiguer cette pandémie, pour que l'hécatombe n'arrive jamais. Mais les mots seuls ne suffisent pas. Le fonds national de solidarité a été ouvert et qui est abondé par tant de contributions des personnes physiques, morales, des Institutions. Nous aussi, nous ne voulons pas être en reste de cet élan de solidarité. C'est pour cette raison que nous venons vous apporter notre modeste contribution. Ce qui compte, c'est le geste et nous n'avons pas voulu être absents de l'histoire. Nous apportons, d'abord moi-même, le chef de file de l'opposition, une somme de cinq millions de F.CFA. Ce qui fait un total de dix millions de F.CFA. En valeur absolue, c'est sûr que ce n'est rien du tout, mais en proportion de revenus, je crois que c'est un geste que monsieur le Premier ministre, nous saurions apprécier, parce que ça vaut quand même son petit pesant d'or»,* a-t-il indiqué.

Pascal Tsaty-Mabiala remettant le chèque au Premier ministre

Pascal Tsaty-Mabiala s'est également réjoui de ce que leur proposition faite sur la gratuité d'eau et de l'électricité a été prise en ligne de compte par le Gouvernement.

Le Premier ministre Clément Mouamba a salué cet élan de solidarité. *«C'est un message d'encouragement dans un contexte d'une grande pandémie qui touche la quasi-totalité des pays, dont le nôtre. J'ai bien compris que cette visite se situait dans le cadre de cette forme d'union sacrée que nous devons avoir pour combattre ce virus qui n'a aucune couleur politique. Et pour cela, avoir l'opposition politique qui serait venue à la Primature délivrer un message de soutien à l'action que mène le Gouvernement actuellement, ça peut être compris comme message d'encouragement, un message important, de savoir que le pays nous est commun au-delà de nos divergences, de nos combats politiques. Mais le pays reste le pays»*, a-t-il dit.

Pascal AZAD DOKO

INTERROGATIONS

Que s'est-il passé sur la plateforme AWA?

La famille s'interroge sur la cause du décès d'un agent de société pétrolière. Dans la nuit du 22 avril 2020 à 19h 25, la société ENI-Congo, par ses agents, a déposé le corps sans vie de Monsieur Yaba-Ngouassi William Stanislas à la morgue de Pointe-Noire, sans aucun membre de la famille du défunt, prétextant qu'il serait mort d'un infarctus.

Un jour après le dépôt de ce corps, la société est revenue sur sa déposition pour échapper aux poursuites judiciaires et de son Ministère de tutelle. Il est clair que si la responsabilité d'ENI-Congo est engagée ici, la société risque des poursuites, tant bien pénales que civiles.

D'où la thèse du COVID-19 évoquée dans leur courrier adressé à la directrice générale des Hydrocarbures, en date du 23 avril 2020. Mais la société est loin de s'être ainsi innocentée. Pour preuve: si on s'en tient aux mesures prises par les autorités congolaises dans la gestion de la pandémie, il est clair que la société a commis une faute, presqu'un vu que le corps n'a pas été immédiatement enterré. Et que les affaires du défunt devaient être manipulées avec une extrême précaution, si l'affirmation du COVID-19 était avérée. Quelles sont les dispositions prises par ENI-Congo lorsqu'elle a retourné les affaires à la famille, dans le même moment du dépôt du corps à la morgue, sans tenir compte des risques que les proches encouraient en touchant les différents objets du mort?

Une chose est sûre: notre parent s'est rendu sur la plateforme AWA à une période où le Congo n'avait pas encore déclaré un seul cas de COVID-19. Que s'est-il passé en mer pour que le corps revienne sans vie?

Si l'on s'en tient à la thèse du COVID-19 que présente ENI-Congo maintenant, les choses peuvent encore être plus compliquées. Car cela sous-entend qu'il a contracté le virus sur la plateforme.

Consciente que leur plateforme était infectée, qu'elles dispositions l'entreprise a-t-elle prises pour protéger son personnel ou, à défaut, préconiser son évacuation vers la terre ferme? Sachant que la pandémie avait été déclarée au Congo le 14 mars, les expatriés venus d'Italie étaient-ils placés en quarantaine avant de les envoyer sur cette plateforme où ils pouvaient contaminer les autres agents? ENI-Congo avait-il fait passer les nécessaires tests de dépistage à tous les agents qui étaient sur la plateforme où qui devaient s'y rendre? Le médecin à bord du navire qui a tenté, paraît-il, de le

Yaba-Ngouassi William Stanislas

réanimer était-il protégé sachant qu'il était en face d'un malade du COVID-19? Ceux qui ont transporté le corps à la morgue étaient-ils protégés? Comment s'est effectué le transport: ont-ils appelé le 3434 pour qu'une ambulance ou un corbillard soit dépêché ou les agents de la Croix-Rouge pour transporter le corps? Et pourquoi n'ont-ils pas précisé à la morgue qu'il était décédé du COVID-19 pour que les agents municipaux prennent des dispositions de protection? Ce qui laisse croire qu'ils ont été contaminés eux aussi? Ceux qui tenaient ses effets personnels, étaient-ils protégés lorsqu'ils sont allés les déposer chez la famille? Pourquoi avoir attendu ce décès pour reconnaître que la plateforme était infectée? Pourquoi avoir attendu le décès pour que l'entreprise prenne des mesures de prévention? Et pourtant, ces mesures préventives devaient être prises quand les premiers Blancs sont rentrés d'Europe entre février et mars, afin de protéger le personnel sur les plateformes?

Pourquoi avoir attendu ce cas de décès pour envoyer une équipe médicale sur la plateforme pour effectuer des examens médicaux sur l'ensemble du personnel à bord, alors que le commun des mortels savait déjà qu'il y avait beaucoup d'expatriés infectés sur les plateformes pétrolières à Pointe-Noire? L'entreprise avait-elle informé le comité technique ou départemental de riposte contre le COVID-19 de l'existence de la pandémie sur sa plateforme?

La famille s'incline devant la mémoire de son parent et demande à tous ceux qui ont connu le défunt d'avoir une pensée pieuse à son endroit.

KAUD

COVID-19

Jacqueline Lydia Mikolo dresse le bilan de la gestion de la pandémie

La ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, était face à la presse le 26 avril et le 1er mai 2020, au Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) pour dresser le bilan de la lutte au Congo contre la pandémie. Elle a apporté des précisions sur les mesures édictées par le Président de la République dans son message à la nation du 30 avril dernier. *«Si dans quelques jours, le Congo peut avoir un nombre important de cas, c'est parce que nous avons intensifié ou élargi le dépistage. Le but est de ratisser le plus large possible de manière à mieux contrôler la propagation»*, a-t-elle indiqué, tout en faisant savoir que la situation dans le pays n'est pas sans contrôle.

Jacqueline Lydia Mikolo

Pour Jacqueline Lydia Mikolo, le Congo n'est pas mal parti, compte tenu de l'état de son système sanitaire. *«Les précautions qui avaient été prises au départ ont permis de retarder l'importation des premiers cas dans le pays. Très vite, le Gouvernement a pris la mesure de la situation et a décidé d'évoluer vers une riposte ferme avec pour stratégie la surveillance épidémiologique renforcée, un dépistage et une prise en charge précoce. C'est notre stratégie depuis le début et que nous continuons à mettre en œuvre, c'est-à-dire qu'on arrive à dépister à temps les personnes porteuses de COVID-19, de manière à les amener à temps à la prise en charge et à assurer leur guérison»*, a-t-elle déclaré.

Selon la ministre, les patients qui sont pris en charge à temps ont 95% de chance de guérir. Si dans quelques jours, le Congo peut avoir un nombre important de cas, a-t-elle estimé, *«c'est parce que nous avons intensifié ou élargi le dépistage. Le but est de ratisser le plus large possible, de manière à mieux contrôler la propagation». «Le Gouvernement a le contrôle de la situation. Nous allons continuer à monter en intensité pour nous assurer qu'à un moment donné, dès que nous allons atteindre le pic, nous pouvons très vite donner les signaux de sortie de crise»*, a-t-elle ajouté.

Mme Jacqueline Lydia Mikolo a manifesté sa réticence quant à la publication du protocole médical. *«Le fait que nous ayons des guéris prouve bien qu'il y a un protocole que nous utilisons. Il est réservé au milieu scientifique. Il a été partagé avec le comité d'experts qui a donné son avis. Le Gouvernement l'a reçu et toutes les personnes ressources l'ont validé avec nous. Ce protocole n'est pas aussi complexe que les gens le pensent. Pour éviter que ces produits, qui peuvent se trouver très facilement si la disponibilité est là dans les pharmacies de la place, soient utilisés à tort et à travers, nous ne souhaitons pas publier ce protocole, pour éviter l'automédication. Elle est très dangereuse dans le cas du COVID-19 parce qu'il y a des contre indications»*, a-t-elle expliqué.

Réagissant sur la rumeur selon laquelle elle était testée positive, la ministre a fait remarquer que le COVID-19 n'est pas une maladie honteuse. *«Si j'avais le COVID-19, j'aurais bien voulu témoigner. C'est une pandémie mondiale»*, a-t-elle dit.

Mais, a-t-elle révélé, le cabinet de la ministre de la Santé a été durement touché. *«Nous l'assumons. Ces personnes ont travaillé à main nue depuis le 1er janvier 2020; elles sont sur le front et ont travaillé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Elles se sont occupées des sites de prise en charge, d'arrivée des passagers, de mettre en place des structures et n'ont ménagé aucun effort et au bout d'un moment, le corps a lâché. On devrait leur être reconnaissant pour les efforts fournis jusqu'à maintenant. Elles ont été toutes responsables pour accepter la prise en charge. Nous avons fermé les bureaux, afin de procéder à leur désinfection totale, ainsi que tous les véhicules et nos domiciles. Ne reviendra au bureau que l'agent qui aura présenté un test négatif. Nous continuerons les dépistages des familles»*, a-t-elle précisé.

Malgré l'augmentation de cas de contamination et celui des guéris, le nombre de décès, quant à lui, ne change pas. Interrogée à ce sujet, Mme la ministre pense qu'il n'y a pas de raison de cacher quoi que soit. *«Pour nous, une personne décédée du COVID-19 est une personne confirmée positive. Il y a des rumeurs dorénavant dans les quartiers lorsqu'une personne décède même d'autres pathologies, les gens sont convaincus que c'est le COVID-19»*, a-t-elle déploré.

Sur la sollicitation des journalistes de réaliser des interviews auprès des malades du COVID-19, la ministre a brandi la thèse de la confidentialité. *«Les médecins ont leur serment d'Hippocrate et ne peuvent pas trahir le secret médical. Ce genre de témoignages ne peut se faire que sur la base volontaire. Il faut qu'un malade soit volontaire pour dire que j'ai le COVID-19 et je peux témoigner. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, parce que lorsqu'on est malade, on a d'autres préoccupations que de témoigner»*, a-t-elle affirmé.

Concernant le dépistage de masse, *«il se fera selon une méthodologie. Il y a les personnes qui sont en première ligne qui seront les premiers concernés. Les journalistes en font partie. Il y a surtout les cas suspects et contacts, les personnes qui étaient positives et qui étaient à la prise en charge qui doivent encore se faire dépister avant d'être déclarées guéries. Dans les jours à venir, vous allez avoir un texte qui va décliner la méthodologie de ce dépistage de masse»*, a-t-elle souligné.

Cyr Armel YABBAT-NGO.

Le triste spectacle du laxisme et de la désinvolture des Congolais !

A plus de 53 jours de la déclaration du premier cas du COVID-19, le nombre des personnes testées positives au Congo ne cesse de grimper, et tous les spécialistes s'accordent à dire que le pire est encore à venir. Confinement de l'ensemble de la population, respect des mesures barrières et distanciation sociale pour tenter de couper la chaîne de contamination du virus ont été édictés.

Malheureusement, dans sa mise en œuvre, rien ne semble être respecté. Le Congolais préfère rester dans la rue que d'être confiné à la maison. Il sort parfois sans aucun motif valable, les "ngandas" de fortune vendent leurs boissons normalement dans les quartiers, les gens se retrouvent autour de la bière, des jeux des cartes, de dame, de lido ou ngola.

On voit également certains ouvriers à pied d'œuvre dans leurs chantiers ou ateliers. Les mesures barrières ne semblent pas compter. Les gens toussent ou éternuent rarement dans le creux du coude, comme recommandé, ni ne se mouchent en utilisant les mouchoirs à jeter.

Les seaux pour le lavement des mains placés à l'entrée des marchés n'existent presque plus. Et quand ils y sont, on ne prend pas soin de les utiliser ou de les pourvoir en eau suffisante.

Au Parlement, le dispositif de lavement placé au hall d'entrée arrière est resté impraticable par manque d'eau.

Au CHU, le dispositif du gel antialcoolique est hors d'usage le long des murs.

La distanciation sociale n'est qu'un mot, ce qui laisse craindre une propagation à grande échelle du virus surtout les jours ouvrables des marchés domaniaux où on a comme l'impression que la ville fonctionne normalement.

A vrai dire, la population n'est toujours pas consciente du danger qu'elle encourt. Rares sont les personnes qui croient vraiment à l'existence de la maladie. Beaucoup sont encore sceptiques et disent attendre de voir les malades alités dans les hôpitaux où les cadavres de COVID-19 pour y croire.

Dans les quartiers, les gens se permettent de jouer tranquillement au football, de se tenir ou de se serrer les mains; de se donner des accolades ou des bisous sans la moindre crainte de la maladie.

Les prostituées aussi ne semblent pas se donner du répit. Dans la forêt de la Patte d'oie, elles se mettent tous les jours au service de leurs clients potentiels, le «travail» se poursuit.

Dans la rue, les choses ne sont guère différentes. Beaucoup de véhicules roulent sans autorisation ou avec des autorisations falsifiées ou attribuées par affinités.

Certains véhicules personnels profitent de la situation pour assurer discrètement le transport des personnes ou des marchandises. Les motos Djakarta assurent du taxi moto moyennant 1000 F. CFA la course. Et, dans cet exercice, il y a même des étrangers qui se sont lancés dans le business. Comme quoi, l'occasion fait le larron.

Face à l'ennemi invisible, personne n'est immunisé. Or, on voit les agents de la Force publique circuler librement à bord des véhicules sans autorisation ou agglutinés derrière les véhicules de marque Toyota BJ sans respecter la distanciation sociale.

En cette période d'urgence sanitaire, plusieurs agents des services jugés essentiels, notamment le personnel médical, les journalistes et autres sont victimes et complices de cette manière regrettable d'agir.

Quelques bavures ont ému le Parlement le 27 avril dernier: *«La Force publique est républicaine, comment alors peut-elle se permettre de déchirer une note du président de l'Assemblée nationale ou du Sénat?»*, s'est indigné Pierre Ngolo.

A toutes ces situations s'ajoute aussi le refus des malades souffrant parfois de pathologies autre que le COVID-19 de se rendre dans les hôpitaux.

Après le confinement, les écoles et les églises seront certainement les lieux les plus fréquentés. Et pourtant, aucune initiative n'est prise au jour d'aujourd'hui pour leur désinfection.

KAUD

Coup d'oeil en biais

COVID-Organics : Le Congo aussi se rue sur le breuvage malgache !

Le Président Denis Sassou-Nguesso, séduit par le COVID-Organics, a décidé de faire provision de ce médicament présenté comme un remède-miracle malgache contre la maladie à coronavirus. C'est une tisane produite à base d'artémisia et mise au point par l'Institut malgache des recherches appliquées (IMRA). Une délégation de scientifiques près la Coordination de gestion de la pandémie au Congo s'est rendue dans la capitale de la Grande Ile *«pour acquérir d'importantes quantités de ce produit»* qui serait bon marché. De nombreux pays africains ont décidé également de soigner leurs malades atteints du coronavirus avec ce produit pourtant contesté par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui déclare qu'il n'existe aucune preuve scientifique que le COVID-Organics soit efficace contre le COVID-19. Une mise en garde réitérée également par l'Académie nationale de médecine de Madagascar.

Port du masque: le mauvais exemple

Un gendarme en train de verbaliser un usager de la circulation pour non-port de masque. Cela s'est passé samedi 2 mai sur une artère de Brazzaville. En fait, cela n'a rien d'anormal quand on sait que le port du masque ou de la bavette n'a été rendu obligatoire par la plus haute autorité du pays que la veille. Mais le hic, c'est que le gendarme lui-même ne portait pas de masque. Ça fait un peu désordre.

Un arrêté qui pose problème dans les marchés domaniaux

L'arrêté du ministre de l'Intérieur réduisant de cinq à trois le nombre de jours ouvrables des marchés domaniaux pose problème aux conducteurs et affréteurs des poids lourds de denrées agricoles en provenance de l'intérieur du pays et qui approvisionnent les deux plus grands centres urbains du pays que sont Brazzaville et Pointe-Noire. Lorsque les camions rentrent dans ces deux villes un jour réservé pour l'entretien des marchés, ils ne peuvent malheureusement procéder au déchargement des produits vivriers. Entre-temps, sous l'effet de la chaleur, des produits comme l'oignon, la tomate, les aubergines, le piment, et autres légumes se détériorent. Les affréteurs demandent aux pouvoirs publics d'être un peu plus souples dans l'application de l'arrêté en question.

Le racket des forces de l'ordre dénoncé par les commerçants et les transporteurs

Les agents de la Force publique ont recommencé à rançonner les commerçants et les transporteurs routiers à travers les multiples check-points qui jalonnent les routes nationales 1 et 2, et même les routes secondaires. Beaucoup de témoignages de chauffeurs de poids lourds de transport des produits de première nécessité en provenance des villages font état de tracasseries d'ailleurs à connaissance par des chaînes de télévision. *«A chaque barrage il faut donner quelque chose»*, se plaignent les commerçants et les transporteurs. En tout désespoir de cause, ils interpellent les autorités pour qu'elles trouvent une solution pour mettre fin à ces exactions qui réduisent leurs marges.

Les agents de la société LCDE et l'étrange petite statuette

Ce n'est pas un conte de fée, mais un fait vécu qui a défrayé la chronique, la semaine passée à La Tanaf (un quartier de l'arrondissement 1 Makélékélé). Une statuette transpercée par trois couteaux de cuisine, enfouie sous terre, découverte par des agents de la société La Congolaise des eaux (LCDE) ! C'est en effectuant le creusement d'un branchement à un domicile qu'ils ont fait l'étrange découverte devant une parcelle. Dans la peur de quelque diable, les riverains ont dénoncé un acte de sorcellerie et décidé, ipso facto, de brûler la statuette.

Un inconnu découvert mort dans un étang à Manianga

Les habitants de Manianga, un quartier de Djiri, sur la deuxième sortie nord de Brazzaville, ne comprennent pas ce qui s'est passé. Un jeune homme d'environ 20 ans a été découvert mort dans un étang, mercredi 29 avril dernier. Vêtu, il n'avait aucune pièce d'identité sur lui. Et personne ne l'a reconnu. Noyade, suicide ou assassinat? Les interrogations demeurent. Les sapeurs-pompiers ont retiré le corps, en présence des policiers et de nombreux curieux accourus spontanément.

Des soucis pour la société Energie électrique du Congo !

La société Energie électrique du Congo (E^2C) a enregistré pas moins de trois postes transformateurs hors d'usage momentanément à Brazzaville. Pour les deux premiers, l'un dans le secteur "Mama Olangui", l'autre dans le secteur "Terre jaune", au quartier Le Bled, la panne s'explique par la surcharge dûe à l'augmentation de la consommation provoquée par des branchements illicites. Pour le troisième transformateur, à Mbouono, un quartier de Madibou (dans l'arrondissement 8), des citoyens inciviques l'ont vandalisé, emportant plusieurs accessoires. Energie électrique du Congo a saisi le parquet.

Anarchie au marché de l'avenue Reine Ngalifourou à Ouenzé

Le petit marché situé rue Kikouimba à Ouenzé, trop étroit, est transféré sur l'avenue Reine Ngalifourou. Mais voilà que de petits malins veulent se faire de petits profits avec ce filon. Ils exigent une taxe journalière aux vendeurs et aux commerçants transporteurs routiers occupant la devanture de leur domicile, au détriment des agents municipaux chargés de la collecte.

Cambriolage de boutiques, un fléau malgré le couvre-feu !

On enregistre plusieurs actes de vol à Brazzaville, malgré le couvre-feu. A Moukondo, un quartier de Moungali, le quatrième arrondissement, une boutique pourtant située non loin du commissariat de police de SONACO a été éventrée, la nuit du mardi 21 au mercredi 22 avril dernier. A Pointe-Noire, une boutique tenue par un commerçant mauritanien, à hauteur de la station-service Puma de Ngoyo, dans l'arrondissement 6, a été cambriolée dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 avril 2020. Les malfrats ont emporté des marchandises évaluées à environ 3 millions et 200.000 francs CFA de recette journalière. A Dolisie, par contre, les malfrats ont échoué dans leur tentative. La multiplication de ces actes pose question dans l'opinion.

LE CONGO A L'HEURE DU CORONAVIRUS

La guerre contre le virus est loin d'être gagnée

La clôture de la session extraordinaire des deux chambres du Parlement a eu lieu samedi 2 mai dernier au Palais des congrès. Les élus entendaient autoriser la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, adopter la loi déterminant les conditions de mise en œuvre de cet état d'urgence et habiliter le Gouvernement à légiférer par ordonnance. Les travaux ont été présidés par Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et Pierre Ngolo, président du Sénat.

Isidore Mvouba a félicité les députés qui, quinze jours durant, se sont attelés à examiner puis adopter les huit affaires inscrites à leur troisième session extraordinaire. Mais il a aussi déploré le comportement de la population qui continue à ignorer les mesures barrières édictées par le Président de la République, *«provoquant quotidiennement une contamination régulière de nombreux compatriotes»*. Pour lui, le confinement, tout comme le port du masque alternatif, le couvre-feu, l'état d'urgence et l'état de siège sont d'une nécessité vitale; *«nous sortirons du confinement, lorsque le COVID-19 aura significativement reculé»*, a-t-il affirmé.

Alors que l'économie congolaise retrouvait peu à peu de la vitalité, le COVID-19 et l'effondrement du prix du baril de pétrole viennent anéantir l'élan amorcé. *«C'est dans ce contexte que nous venons de voter la loi de finances rectificative 2020»*, a-t-il indiqué.

Le Gouvernement a dû procéder à l'augmentation des dépenses de santé afin que le système sanitaire dispose des capacités et des ressources nécessaires pour mieux lutter contre le virus. Un accent particulier a été mis sur l'achèvement et l'équipement de quelques hôpitaux généraux, ainsi que la mise à niveau de certains hôpitaux de base et Centres de santé intégrés à l'intérieur du pays.

Isidore Mvouba a exhorté les Congolais à continuer d'abonder le Fonds national de solidarité mis en place pour disposer des moyens conséquents dans la lutte contre la pandémie. Il a demandé aux médecins défaitistes *«qu'ils cessent de faire honte à leur noble profession. Cette défection met en évidence, en revanche, la compétence et le sens de responsabilité de celles et de ceux de leurs collègues qui, de façon constante, avec ardeur, sont restés à leurs postes, souvent au péril de leurs vies. Qu'ils trouvent ici la reconnaissance des députés que nous sommes, et par conséquent, celle du peuple que nous représentons»*.

Du côté du Sénat, Pierre Ngolo a émis le souhait de voir une véritable évolution dans la gestion de la délicate période de confinement, afin que, dans les meilleurs délais, les Congolais recouvrent leurs droits fondamentaux et le goût de vivre. Pour cela, *«le Sénat va soutenir et accompagner le Gouvernement dans toutes les initiatives qui pourront redonner l'espoir aux citoyens»*, a-t-il dit, tout en indiquant que dans cette conjoncture particulière de dureté de la vie, son Institution élèvera son niveau de contrôle et veillera de plus en plus, en tant que modérateur et conseil de la nation, à ce que tout se gère dans l'observance de la règle et le respect de la personne humaine.

Pierre Ngolo

Isidore Mvouba

Au terme de cette session, *«le Gouvernement dispose de suffisamment d'armes pour gérer au mieux la situation complexe de l'heure. Il lui revient d'agir avec efficacité pour mettre les Congolais à l'abri de l'hécatombe. Devant la crainte de la propagation de la pandémie, nous en sommes arrivés à des délibérations qui, en temps normal, passeront pour la caractéristique d'un régime autoritaire répressif. Ces délibérations conduisent à des restrictions de liberté comme les Congolais n'en ont pas d'habitude. C'est le prix à payer pour sauver les vies et préserver les rêves du mieux-être»*, a-t-il souligné.

C.-A Y.-NG.

Le Gouvernement peut désormais légiférer par ordonnance

Les députés ont adopté trois projets de loi dont celui habilitant le Gouvernement à édicter par ordonnance des mesures relevant du domaine de la loi et déterminant les conditions de mise en œuvre de l'état d'urgence et de l'état de siège en République du Congo. La Constitution leur en donne le mandat. La période d'habilitation est de trois mois. Pendant cette période, le Gouvernement peut prendre par ordonnance des mesures qui sont normalement du domaine de la loi, pour faire face à l'urgence sanitaire consécutive au COVID-19 ainsi qu'à ses conséquences. Ces mesures sont de divers ordres et concernent l'approvisionnement en médicament, la sécurité des personnes et des biens, l'économie et les finances et le volet social

Le projet de loi déterminant les conditions de mise en œuvre de l'état d'urgence et de l'état de siège en République du Congo, a été initié conformément à la Constitution même si certaines dispositions de la Constitution de 1960 ne cadrent plus avec la dernière Constitution puisque les nouvelles mesures ne sont pas consécutives à un trouble à l'ordre public.

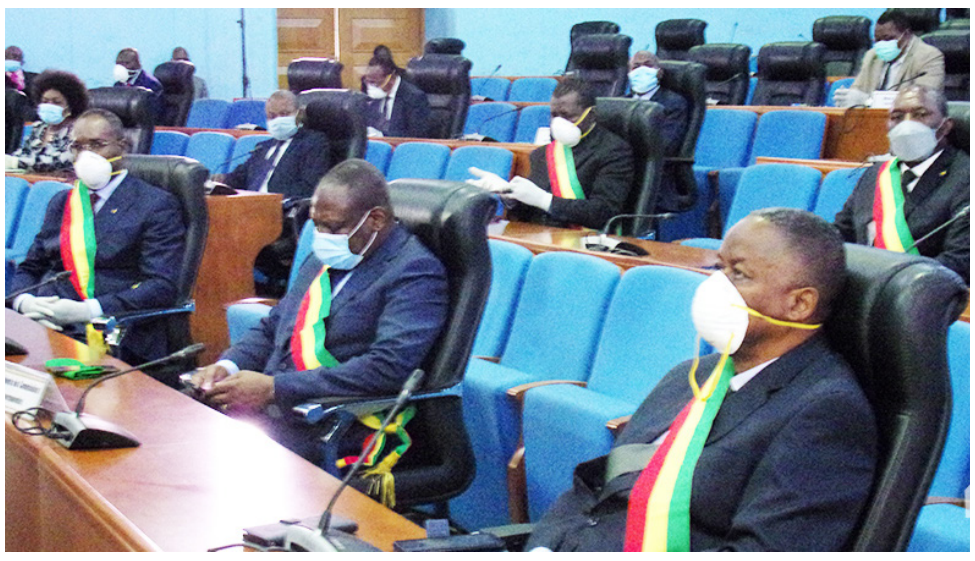
Des Parlementaires

Le troisième projet de loi adopté concerne la ratification de l'accord de financement «64990-CG» dit projet régional d'amélioration des systèmes de surveillance des maladies entre la République du Congo et la Banque mondiale.

Signé en 2019, cet accord porte sur un montant de 7.500.000.000 de F. Cfa. Le projet du programme est destiné au renforcement des capacités d'échanges transfrontaliers nationaux et régionaux pour la surveillance commune des maladies et la préparation aux épidémies dans l'espace de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), et en cas de crise ou d'urgence. Pour ces trois projets de loi, le Sénat est la deuxième chambre saisie.

KAUD

COVID-19

La majorité présidentielle s'engage à mettre à profit son dispositif de mobilisation sociale

La coordination nationale de la majorité présidentielle s'est réunie mercredi 29 avril dernier au siège fédéral du PCT à Brazzaville, sous la supervision de son président par intérim, Pierre Moussa. Il s'est agi pour cette plateforme politique d'imaginer les stratégies et les actions à mener en vue d'apporter son soutien multiforme au président de la République et au Gouvernement pour la lutte contre le COVID-19.

Cette démarche fera que la coordination nationale de la majorité présidentielle emboite le pas au parti congolais du travail qui a déjà effectué plusieurs actions de soutien à la riposte contre la pandémie à coronavirus. Cette réunion de la coordination nationale de la majorité présidentielle, est la deuxième après l'installation de la nouvelle direction du PCT, et la première depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire au Congo, le 1er avril dernier.

Elle a permis aux partis membres de la plateforme politique de fédérer leurs efforts afin de briser la chaîne de contamination de ce fléau qui est en train de faire de nombreux ravage à travers le monde et au Congo.

A l'issue de cette réunion, une déclaration a été adoptée par le collège des présidents de la majorité présidentielle, au regard de l'évolution de la riposte organisée par le Gouvernement. Dans laquelle, la coordination nationale a exhorté l'exécutif à renforcer le dispositif de protection des populations et à diligenter la mise en œuvre des mesures d'atténuation des conséquences socio-économiques de la pandémie.

Elle est plus que jamais déterminée à soutenir le président de la République et le Gouvernement pour que soit anéanti le COVID-19, dans notre pays. Enfin, la coordination nationale s'est engagée à mettre à profit son dispositif de mobilisation sociale pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre du plan de riposte au COVID-19.

Pascal AZAD DOKO

DISTINCTION

Le Chef cuisinier congolais, Michael Matingou nommé ambassadeur best of gastronomie

Président directeur général de Mick traiteur, Michael Matingou a exercé comme chef cuisinier dans plusieurs structures depuis 2018. Il a été nommé ambassadeur best of gastronomie de la République du Congo pour l'année 2020 par les chefs cuisiniers du monde pour valoriser la cuisine congolaise.

Michael Matingou

Avec comme logo une poignée de main distinctement affichée sur les médailles, le pins's et le trophée, best of gastronomie affiche clairement l'esprit de fraternité qui anime ses membres et ses équipes dans lesquelles sont bannies toutes considérations religieuses, politiques et raciale.

Créé depuis 5 ans à l'initiative de Georges Grunenwald, best of gastronomie est représenté dans plus de 100 pays. C'est un label exceptionnel de qualité pour les professionnels de la gastronomie avec pour ambition de dépasser les 200 ambassadeurs pour être plus représentatif des maîtres du goût et plus proche des consommateurs à la recherche des bonnes adresses gastronomiques!

Best gastronomie dispose d'ambassadeurs en France, à l'étranger et par métier. Pour solliciter l'adhésion à Best of gastronomie et obtenir sa médaille de reconnaissance culinaire, la demande doit être adressée par courrier au président de l'institution accompagnée d'une lettre de motivation et de répondre à quelques questions et sur la base d'un test.

Exprimant ses sentiments, l'heureux récipiendaire a demandé au Gouvernement congolais de valoriser cet art. «La cuisine congolaise exige d'être créatif et imaginatif».

C.-A Y.-NG.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Services Centraux
Commission Générale n°01 de passation des marchés

Sélection Régionale ouverte n°44/BEAC/SG-DOP/SRO/CI/2020 pour l'assistance à la rédaction des manuels de procédures et modes opératoires
La Banque des Etats de l'Afrique Centrale sollicite, sur ressources propres, huit consultants individuels à demeure, pour l'assistance à la rédaction des manuels de procédures et modes opératoires. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les consultants individuels remplissant les conditions requises, à soumettre leur proposition.
Le processus se déroulera conformément au Règlement n°01 CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC, notamment la procédure de sélection basée sur la qualité technique.

I.OBJET DE LA SELECTION
Les prestations, objet de la présente sélection, porteront notamment sur les entretiens avec les entités métiers, le recueil, le recensement, la classification des informations, la mise en forme des procédures et modes opératoires ainsi que les analyses quantitatives et qualitatives des processus identifiés.

II.DOSSIER DE CANDIDATURE
Les candidats à la présente sélection devront fournir deux dossiers, en un (01) exemplaire original et quatre (04) copies comprenant les pièces ci-après :

Dossier administratif et technique :

Les candidats devront fournir un dossier complet comprenant les documents ci-après :

- un engagement sur l'honneur de la véracité des informations déclarées et de l'authenticité des documents fournis ;
-un curriculum vitae précisant l'identité du candidat, ses contacts (téléphone et courriel), les diplômes universitaires obtenus, les références similaires détaillées (clients, objet du marché, prestations réalisées, expérience professionnelle) ;
-la copie certifiée conforme de la pièce d'identité ;
-les copies certifiées des diplômes ;
-les justificatifs des prestations antérieures similaires (attestation de bonne exécution, etc.) ;
-la connaissance de l'activité bancaire serait un atout.

Le consultant devra justifier d'une solide expérience dans le domaine de la rédaction de procédures et de modes opératoires. Ses qualifications minimales requises sont :

-être titulaire d'un diplôme de niveau bac+4 ou équivalent au minimum ;
-disposer d'une expérience avérée dans le domaine et/ou avoir suivi une formation certifiante spécifique à la rédaction des procédures et modes opératoires ;
-avoir une parfaite maîtrise de la langue française ;
-connaître les techniques de modélisation (UMI, BPMN) serait un atout.

Dossier financier :

Le Consultant fera une proposition de rémunération mensuelle. Pour les Consultants retenus, le montant proposé pour la rémunération mensuelle fera l'objet de négociation.

III.EVALUATION DES CANDIDATURES

a)Critères d'évaluation

Les rubriques seront notées sur 100 points de la manière suivante :

•Diplômes universitaires :	20 points ;
•Formation professionnelle	10 points ;
•Références similaires :	60 points ;
•Maîtrise la langue française	10 points.

A l'issue de l'évaluation des dossiers, un entretien sera organisé avec les candidats ayant obtenu la note technique minimale requise (Nt) de soixante-quinze (75) points sur 100. Une note complémentaire (Ne) sera attribuée à l'issue de l'entretien.

b) Analyse combinée

La pondération applicable est la suivante :
-Proposition technique : 70%
-Entretien : 30%

La note combinée ((Nc) est la note finale attribuée aux candidats. Elle est obtenue de la façon suivante :
Nc = 70%*Nt + 30%*Ne

IV.DEPOT ET OUVERTURE DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, obligatoirement rédigés en langue française devront être déposés, sous plis fermés, à l'adresse' suivante, au plus tard le jeudi 28 mai 2020 à 12H00, heure de Yaoundé :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736, Avenue Monseigneur Vogt
BUREAU D'ORDRE, 15ème étage, porte 15.01
B.P.: 1917, Yaoundé – CAMEROUN

L'enveloppe extérieure devra porter uniquement la mention :

«SELECTION REGIONALE OUVERTE N°:
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT».

Les dossiers de candidature seront ouverts en deux phases. Les candidatures seront ouvertes le jeudi 28 mai 2020 à 13 heures précises et les propositions financières des candidats ayant obtenu la note technique minimale requise seront ouvertes le vendredi 12 juin 2020 à 11 heures précises aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les candidatures reçues après le délai fixé seront rejetées.
V.ANNULATION DE LA PROCEDURE

La BEAC se réserve le droit d'annuler la procédure de sélection à tout moment avant l'attribution du marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats.

VI.MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION
La mission se déroulera principalement aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Cependant, le consultant peut être amené à se déplacer dans les autres Centres de la BEAC au sein de la CEMAC, à la charge de l'institut d'émission.
Le Consultant individuel est un consultant à demeure. Il travaillera aux Services Centraux tous les jours ouvrés de 7h30 à 15h30.

Le cadre de travail est mis à disposition du consultant par la BEAC.

La mission est prévue pour une durée de dix-huit (18) mois, éventuellement renouvelable une fois. Le démarrage est prévu courant juillet 2020.

VII.RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir un complément d'information, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736, Avenue Monseigneur Vogt
Direction Générale de l'Exploitation – CGAM, 14ème étage, porte 14.12
Boite postale : 1917, Yaoundé - CAMEROUN
Téléphone: (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int

Yaoundé,

Le Président de la Commission

Sanlam

SAHAM Assurance
member of Sanlam group

Communiqué de presse

16 avril 2020

Sanlam Emerging Markets contribue à la lutte contre le Coronavirus

Sanlam Emerging Markets (SEM) a mobilisé toutes ses ressourcesdans la lutte contre la propagation du Coronavirus à travers l'ensemble de ses marchés de présence, reflétant ainsi sa dimension africaine et internationale. En effet, Sanlam a fait don de 45 millions de rands (près de 2,3 millions de dollars) pour soutenir diverses initiatives de lutte contre la pandémie en Afrique et dans d'autres territoires de présence de SEM. Ce don s'ajoute à la contribution apportée par certaines filiales de Sanlam, dans leurs pays respectifs.

En Afrique, plus de 11 000 cas d'infection au Coronavirus ont été rapportés alors que le nombre de décès liés au COVID-19 dépasse les 500 (source: OMS). Les fonds ainsi alloués par Sanlam visent à soutenir les efforts pour « aplatir la courbe » et appuyer diverses initiatives de lutte contre la propagation et l'impact du virus. Ces fonds seront destinés à l'achat d'équipements de protection individuelle (EPI), la distribution d'aide alimentaire, la contribution aux fonds nationaux de solidarité et l'assistance aux écoles dans le déploiement du e-learning.

M. Heinie Werth, CEO de SEM, indique à cet effet que chacun des 32 pays africains bénéficiera, à l'instar d'autres territoires de présence de Sanlam, des fonds mis à la disposition des filiales locales du Groupe pour soutenir les initiatives de lutte contre le Coronavirus. « Nous sommes convaincus que cet effort contribuera non seulement à freiner la propagation de la pandémie, mais également à assurer un avenir durable à toutes nos communautés à travers le continent. En outre, nos filiales opérant dans ces pays peuvent apporter leur propre contribution en allouant des fonds supplémentaires aux efforts de lutte contre le Coronavirus ».

M. Heinie Werth ajoute que « l'ampleur et l'impact de cette pandémie sur les populations et les économies africaines peuvent être désastreux. Mais si nous agissons de manière solidaire et collective, nous pouvons contribuer aux efforts menés pour atténuer l'impact du COVID-19.

« En tant que leader panafricain des services financiers, riche de son histoire, engagé à ''bien faire tout en faisant du bien'' et en tant qu'entreprise citoyenne, nous prenons d'emblée la responsabilité de soutenir les pays dans lesquels nous opérons pour lutter contre le COVID-19. Car les moments d'incertitude sans précédent que nous vivons actuellement nécessitent d'agir pour contenir l'impact de ce fléau. Nous sommes aujourd'hui convaincus que notre contribution, ainsi que celles d'entreprises et de donateurs partageant les mêmes idées, participeront fortement à aplanir la courbe de ce virus en Afrique et ailleurs », a-t-il déclaré.

Publié par la Direction Communication de Sanlam Group.

MEMOIRE

Le 5 mai 1980, le Pape Jean Paul II foulait le sol du Congo

Le 5 mai 1980, c'était plus un lundi, le Pape Jean Paul II (aujourd'hui Saint Jean Paul II), effectuait une visite apostolique historique au Congo-Brazzaville. Nous consacrons quelques grands faits de cette visite unique sur le sol congolais du Vicaire du Christ pour les jeunes générations qui ne virent pas cet événement.

Tout commence d'abord par l'annonce de cette grande nouvelle à Brazzaville donnée le 26 mars 1980, donc 38 jours avant l'événement, par Mgr Barthélemy Batantu, alors Archevêque de Brazzaville. Puis s'en est suivie la lettre circulaire toujours de Mgr Barthélemy Batantu datée du 9 avril 1980, qui invitait les diocésains à nettoyer leurs paroisses comme si le Pape devait les visiter toutes. La même lettre demandait aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté de rassembler les fonds nécessaires pour couvrir les frais occasionnés par cet accueil et à célébrer un triduum de prière « *pour préparer spirituellement cette venue du Vicaire du Christ chez nous et pour implorer le Seigneur de lui accorder toutes les grâces nécessaires à sa charge pastorale, et au peuple Congolais ainsi qu'à l'Afrique, la grâce du pardon et de la paix* », avait-il mentionné dans cette circulaire.
A partir de cette annonce, tout était mis en branle et le 4 mai 1980, tout le Congo était prêt à accueillir le Souverain Pontife et Brazzaville en particulier était déjà en fête. Le 5 mai 1980, dès les premières heures de la matinée, la ville était debout. On le sentait à travers les pas pressés, les appels de taxis et la présence des pèlerins le long des artères que devait emprunter le cortège du Saint-Père.

L'accueil

Le jour J, une partie du Peuple de Dieu qui avait déjà pris place au beach Fima dès les premières heures de la matinée aperçut de loin, sur le fleuve Congo, le bateau «LIRANGA», à bord duquel l'hôte illustre arrivait. Pendant les vingt-cinq minutes de traversée, l'ambiance devint de plus en plus fébrile. Le service d'ordre de l'Archidiocèse et les forces de l'ordre s'employèrent à contenir les premières bousculades au beach Fima. Le Chef de l'État congolais Denis Sassou N'Guesso arrive, la direction politique, le gouvernement, Mgr Barthélemy Batantu Archevêque de Brazzaville, les évêques du Congo et tous leurs frères Évêques d'Afrique Centrale étaient déjà placés pour la circonstance et attendaient le Pape sur le quai du port. Lorsque le bateau accosta, le protocole s'activa et quelques minutes plus tard, le Pape dévala les marches de la passerelle du bateau. Derrière lui, NNSS Marcinkus, l'organisateur des voyages du Pape et Casaroli, son secrétaire d'État. Il salua la foule qui l'acclamait par le chant « *Yérusalem kembéla Mfumu Nzambi* » tandis qu'éclata la salve d'honneur des 32 coups de canons. Tout alla très vite : le chaleureux accueil du Chef de l'État et de sa suite, le fraternel embrassement des Évêques, l'écoute des hymnes du Vatican et du Congo et l'échange traditionnel des discours.
Après l'accueil officiel par le chef de l'État, il y eut un bain de foule, le cortège du Pape s'immobilisa devant le porche de la Cathédrale. Les services d'ordre éprouvèrent toutes les difficultés du monde à contenir la foule de ceux qui brûlaient du désir de toucher le Saint Père, d'être touché par lui ou de recevoir sa bénédiction.
A l'intérieur de l'église également, une foule impatiente l'attendait. Émue et larmoyante, elle se tut lorsque l'Évêque de Rome s'agenouilla pour se recueillir devant la tombe de

Le Pape Jean Paul II et Mgr Barthélemy Batantou pendant leur recueillement sur la tombe du Cardinal Émile Biayenda

son frère, le Cardinal Émile Biayenda. Pendant le recueillement, le Souverain Pontife prononça cette prière : « *Des profondeurs, je crie vers toi, Seigneur. Seigneur écoute mon appel, que ton oreille se fasse attentive au cri de ma prière. Si tu retiens les fautes, Seigneur, Seigneur, qui donc subsistera ? Mais près de toi se trouve le pardon, je te crains et j'espère. Mon âme attend le Seigneur, je suis sûr de sa parole ; mon âme attend plus sûrement le Seigneur, qu'un veilleur n'attend l'aurore. Que le veilleur espère l'aurore, et Israël le Seigneur. Puisqu'auprès du Seigneur est la grâce, l'abondance du rachat, c'est lui qui rachètera Israël de toutes ses fautes. Prêtre une oreille attentive à nos prières, Seigneur, quand humblement nous supplions ta miséricorde pour l'âme de ton serviteur Évêque, le Cardinal Émile Biayenda, tu lui as dit de s'en aller de ce monde ; qu'il soit établi dans le lieu de lumière et de paix et partage sur ton ordre le bonheur des Saints. Par Jésus-Christ Notre Seigneur* ».
Aussitôt après, le Pape se rendit devant l'autel pour une rencontre avec l'ensemble des ouvriers apostoliques. Ce face à face commença avec le mot de bienvenue de Mgr Barthélemy Batantu, Archevêque de Brazzaville qui résuma en quelques lignes de la vie de l'Église du Congo : « *Très Saint Père, Dieu, notre Dieu, nous bénit. Quel émouvant spectacles que ces Évêques, ces Prêtres, ce corps consacrés des Religieux et Religieuses, et ces séminaristes rassemblés autour de vous, dans ce Sanctuaire où reposent les Corps des Vénérés Pasteurs : Monseigneur Théophile Mbemba premier Archevêque Congolais de Brazzaville, et notre cher Cardinal Émile Biayenda, son successeur immédiat. La mort tragique de Son Éminence le Cardinal Émile Biayenda a soulevé l'indignation de tous, mais le souvenir de sa bonté, de sa douceur, de sa simplicité et de son dévouement, attire aujourd'hui vers cette église cathédrale, chrétiens et sympathisants, jusqu'au Vicaire du Christ lui-même venu s'incliner sur sa tombe… ».*
En réponse à l'allocution de l'Archevêque de Brazzaville, le Pape adressa à la foule un affectueux salut qui souleva les vivats. Mais aussitôt, il entraîna son auditoire dans une profonde méditation et une fervente prière : « Dans l'histoire du Congo se sont dressés des témoins fidèles, fidèles à leur Dieu, fidèles au message évangélique, fidèles à l'Église Universelle et à l'Enseignement du Pape. Je veux rendre grâce aussi pour eux tous, et spécialement pour l'exemple laissé par le Cher et Vénéré Cardinal Émile Biayenda. Sa disparition tragique vous a fait pleurer un Père. J'ai pleuré moi-même un frère très aimé. Je viens le pleurer et prier ici, sur la tombe au milieu de vous, avec vous, sûr que si le Christ a désiré qu'il fut désormais auprès de lui, c'est que sa place était prête pour l'éternité (cf. Jn 14,263), et qu'il peut ainsi mieux encore intercéder pour vous et pour sa patrie… Bénis sois-tu Seigneur, de nous avoir donné ce Pasteur, ce fils de la Nation Congolaise et de l'Église, le Cardinal Émile Biayenda...».
Puis à l'endroit de toute la communauté chrétienne qui avait pris place dans ladite Cathédrale Le Pape Jean Paul II de prière pour elle :
« *Et maintenant, Seigneur, je Te supplie pour mes frères et sœurs les catholiques du Congo. Je Te les confie, puisque Tu m'as permis de les visiter chez eux. Je Te recommande leur foi, jeune mais combien pleine de vitalité, pour qu'elle grandisse, qu'elle soit pure et belle, et communicative, qu'elle continue à pouvoir s'exprimer et être proclamée librement, car la vie éternelle c'est qu'ils connaissent le seul véritable Dieu et son envoyé, Jésus-Christ. Je les confie également à Ta sainte Mère, la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de l'Église et notre Mère. Qu'Elle les prenne sous sa protection toute maternelle et veille sur eux dans leurs difficultés! Qu'elle leur apprenne à se tenir au pied de Ta Croix et à se réunir autour d'Elle dans l'attente de Ta venue, quand les temps seront accomplis! Avec eux, je Te prie pour leur unité, qui puise sa source en Toi, et sans laquelle leur témoignage serait affaibli: unité du corps épiscopal, unité dans le clergé et dans les diocèses, capacité de collaborer au-delà de toute*

diversité ethnique ou sociale, unité aussi avec le Siège de Pierre et l'ensemble de l'Église. Tu ne peux fermer l'oreille à cette prière, Toi qui t'es livré pour rassembler les enfants de Dieu ».
A l'issue de cette rencontre, le Souverain pontife se rendit au Palais du Peuple pour un tête-à-tête avec le Président de la République. C'est au sortir de cet entretien que le boulevard des Armées, inondée par une marée humaine, l'accueillit pour la grand'messe. Il articula son homélie sur l'évangélisation et le salut des âmes : « *Je viens vous affermir dans la foi que vous possédez déjà grâce à une évangélisation qui a porté ses fruits. Je vous parlerai de cette évangélisation pour vous encourager à la poursuivre. Je viens stimuler votre charité entre vous et entre vous tous, l'amour qui fait l'unité dans la perfection… Je viens fortifier votre espérance afin qu'aucun ne vous détourne du chemin où vous êtes engagés ni du but de votre chrétienté : le salut de vos âmes, l'édification de l'Église...* ».
Après la célébration eucharistique, Les fidèles montèrent vers l'aéroport de Maya-Maya situé à quelques encablures du boulevard. Malgré le soleil qui fut au zénith, chacun oublia sa fatigue et pouvait chanter « *Yerusalem kembela Mfumu Nzambi* ».
On parlera de la soif et on déjeunera plus tard. Les commentaires sur une parole ou un geste du Pape furent au centre des conversations. Le cortège pontifical se fraya difficilement un passage malgré le cordon sécurité de la force publique. Brazzaville en liesse raccompagna son hôte dans la joie et l'allégresse jusqu'à l'aéroport.
Peu avant son embarquement dans le vol d'Air Zaïre qui l'attendait pour le conduire à Kinsangani, le Souverain Pontife adressa un message d'adieu aux Congolais : « *Il est temps malheureusement de vous quitter. Il me faut aller aussi dans d'autres régions où l'on attend ma venue… Merci pour votre hospitalité. J'ai vu votre foi, votre courage, votre zèle apostolique. Je vous ai entendu chanter votre amour pour le Christ et de sa mère, la Très Sainte Vierge Marie. Je vous ai vu prier et j'ai prié avec vous et pour vous. Nous avons fait mémoire ensemble des pasteurs défunts de ses diocèses dont le ministère reste un exemple pour tous. En particulier, nous avons prié ensemble sur la tombe du Cardinal Émile Biayenda, pasteur fidèle et grand serviteur de son pays. Continuez, progressez toujours sur le chemin qui mène vers Dieu ! Je vous laisse aujourd'hui un peu de moi-même, et j'emporte avec moi toute votre générosité, votre ardeur, et les preuves de votre profond attachement à l'Église. Adieu, terre congolaise! Puisses-tu porter des fruits qui demeurent, et donner à l'Église et au monde le témoignage de ta vitalité! «Botikala malamu*», a-t-il terminé son allocution avant de s'embarquer dans le Dc 10 d'Air Zaïre.

Grégoire YENGO DIATSANA

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Décès de l'abbé Nathanaël Dieudonné Samba

La mort vient de frapper à la porte de la communauté des chrétiens catholiques du Congo. L'abbé Nathanaël Dieudonné Samba, vicaire à la paroisse Saint Jules de Makabandilou, dans le 9e arrondissement de Brazzaville Djiri, a été rappelé à Dieu le samedi 25 avril 2020, des suites de maladie.
La mort de M. l'abbé Nathanaël Dieudonné Samba, prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville en mission pastorale à la paroisse Saint Jules de Makabandilou a frappé de stupeur.
Vaillant «pasteur» et amis de tous, M. l'abbé Nathanaël nous a quittés samedi aux environs de 13 heures, dans le silence, comme il a vécu au milieu de nous», commente l'archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou.
Né le 18 mai 1951, l'abbé Dieudonné Nathanaël Samba a été, entre autres, directeur du Petit séminaire Saint-Jean de Brazzaville, curé de la paroisse Notre-Dame l'Assomption et de la Cathédrale Sacré-Coeur, aumônier national de la confrérie Emile Biayenda, aumônier diocésain des fraternités féminines.

VATICAN

Le Cardinal Beniamino Stella nommé Cardinal-évêque

Plusieurs nominations ont été communiquées vendredi 1er mai dernier, notamment la cooptation de deux cardinaux dans l'ordre des cardinaux-évêques.
L'ordre des cardinaux-évêques, qui est le plus élevé dans la hiérarchie cardinalice, compte désormais 14 membres avec la cooptation de deux responsables de dicastères importants : le cardinal philippin Luis Antonio Tagle, préfet de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples, et le cardinal italien Beniamino Stella.
À noter que le cardinal Stella hérite de l'ancien diocèse suburbicaire de Porto Santa Rufina, qui était vacant depuis quelques mois. Son dernier titulaire était le cardinal français Roger Etchegaray, qui fut durant quelques heures le doyen d'âge des cardinaux avant son décès à l'automne 2019.
Le Cardinal Beniamino Stella connaît bien l'Afrique Centrale. A la fin des années 1980, c'est lui qui fut le Nonce apostolique, représentant du Pape, au Tchad, au Congo, en Centrafrique, en Guinée Equatoriale et au Gabon, avec siège à Brazzaville. Puis, avec la nomination d'un autre Nonce, il lui fut assigné les nonciatures apostoliques de Brazzaville et de Libreville, au Gabon, toujours avec siège à Brazzaville comme aujourd'hui.
La Salle de Presse du Saint-Siège a aussi annoncé le 1er mai la nomination d'un nouveau vice-camerlingue en la personne de Mgr Ilson de Jesus Montanari, un archevêque brésilien qui demeure secrétaire de la Congrégation pour les Évêques, responsabilité qu'il occupe depuis octobre 2013. En tant que vice-camerlingue il sera l'adjoint du cardinal Kevin Farrell, dont le rôle en tant que camerlingue serait essentiellement d'organiser l'intérim en cas de vacance du Siège apostolique.
Enfin, un nouveau Nonce apostolique a été nommé en Irak. Il s'agit d'un prélat de nationalité slovène. Mgr Mitja Leskovar, 50 ans, exercera sa première mission comme Nonce, après avoir notamment travaillé au service de la diplomatie pontificale dans les nonciatures en Inde, au Bangladesh et en Allemagne, ainsi qu'à la Section pour les Affaires générales de la Secrétairerie d'État.

(Sources vaticanes)

MFILOU-NGAMABA (BRAZZAVILLE)

L'effondrement d'une route provoque un tollé

Une partie de l'unique route en construction- mais inachevée- qui dessert Makazou et Mahité, deux quartiers de Mfilou-Ngamaba, a été engloutie le 27 avril dernier par des glissements de terrain. Le chemin de fer, non loin de là, est désormais sous la menace. L'accident, que les habitants jugeaient prévisible, provoque un tollé. Qui va agir?

Des blocs de béton suspendus dans le vide, d'autres gisant dans le ravin: tel est l'actuel visage de cette route appelée Avenue du District au début des années 80. Aujourd'hui, elle n'existe plus que de nom. Le tronçon parallèle au chemin de fer, dont les travaux avaient été confiés à la société SGEC, s'est coupé en deux à la suite de quatre journées successives de pluies intenses, du vendredi 24 au lundi 27 avril dernier. Il a finalement cédé à la puissance des eaux. Une partie est dans un impressionnant cratère de 8 à 10 mètres de profondeur, et l'autre comprenant l'ouvrage du pont de la Mfilou (la rivière qui coule dans le quartier) tient encore. Pour combien de temps ? *«Si rien n'est fait, l'autre partie disparaîtra, comme avant elle, la bretelle conduisant à l'hôpital de l'Amitié sino-congolaise, abandonnée par la société SOCOFRAN»,* pronostique simplement Albertine, gérante d'une buvette, affligée par le spectacle apocalyptique qu'elle avait prédit.

La tristesse se mêle à la colère. *«Nous sommes abandonnés à nous-mêmes»*, a crié un habitant bouleversé par la catastrophe. D'autres s'étonnent de l'indifférence des pouvoirs publics. *«Ce quartier est mal aimé de nos autorités. On se demande pourquoi cette indifférence ? »,* s'est interrogé un retraité de la Fonction publique. *«C'est la faute des Grands travaux»,* a précisé un jeune homme à nos confrères de Vox-TV, la voix frémissante de colère.

Un bloc de béton dans le vide

La route est devenue un impressionnant ravin

Des sources proches du dossier expliquent que la société SGEC, qui avait du mal à se faire payer les travaux commandés par la Direction générale des Grands travaux (DGTT), était obligée d'abandonner le chantier en 2011, alors qu'il était considérablement avancé. *«Presque à 75%»*, a estimé un étudiant. Sur le premier tronçon de la route, il ne restait plus qu'à mettre le goudron. Depuis, l'érosion a pris le relais, balayant le sous-bassement. Et après chaque jour de pluie, la route se dégradait. Les eaux de ruissellement la rongeaient par dessous.

Les populations de ces quartiers avaient pourtant vu poindre une lueur d'espoir avec les travaux de construction de cette route. Une lueur vite éteinte: le chantier est au point mort. Elles dénonçaient depuis des mois le mauvais état de cette route pour laquelle l'Etat a déjà décaissé plusieurs millions de francs CFA, quand les médias lui consacraient des reportages pour attirer l'attention des pouvoirs publics contre le danger qui la menaçait. Mais, jamais on n'a tenu compte de leurs doléances. *«Des courriers ont été adressés à la mairie de Mfilou-Ngamaba, ainsi qu'à la Direction générale des Grands travaux. Ils sont demeurés lettres mortes, pas une seule réponse»*, a lâché, sous couvert d'anonymat, une source du quartier.

On reparlera sûrement longtemps à Mfilou-Ngamaba de cette route inachevée. *«On en reparlera»*, a enfoncé un cadre du quartier, *«comme symbole de l'incurie et de l'incapacité des autorités à prévenir la catastrophe»*, tant elle avait été annoncée. Tout est dit.

Jean ZENGABIO

COVID-19

Confinement, juste un nouveau mot à Pointe-Noire?

Dès la fin-mars, le couvre-feu a commencé sur toute l'étendue du Congo et, donc, à Pointe-Noire. Le confinement et un nouveau mot pour les Ponténégrins, juste un mot de plus mais pas facile à mettre en pratique surtout dans la ville océane, ville de l'ambiance. Faut-il dire: «Restons chez nous» ou «restons chez nous, parce qu'il y a couvre-feu»? Où dire: «Restons chez nous pour éviter l'évolution du COVID-19 » ? Trois questions, trois nuances qui induisent trois comportements.

Il a commencé dans la nuit du 31 mars 2020. Dans toutes les ruelles de Pointe-Noire, la nuit, tout était calme. Pas de bus ou de taxis: la ville a pris la forme d'une nouvelle ville, comme en construction. Le matin de mercredi, les personnes se sont massées dans les rues, au bord du goudron, pour voir comment le confinement a commencé.

Mais, à vrai dire, la population de la ville océane prend cela à la légère. Les gens quittent les maisons, les quartiers à pied, juste pour voir si réellement il n'y a pas circulation des voitures. Des mamans vendeuses du marché Siafoumou disent avoir quitté la localité à 5h du matin pour venir à Fond Tié-Tié acheter des marchandises. Mais elles y sont arrivées à 12h30.

«On nous demande de vendre, mais Il n'y a pas de moyens de déplacement pour arriver à l'endroit où acheter nos marchandises. Comment puis-je vendre du manioc au moment où je quitte la maison à 5h et que j'arrive au marché à 12h30 ? Pas moyen de vivre comme d'habitude. Moi, je ne sais pas si je vais supporter ce confinement, un mot que je ne comprends pas d'ailleurs », se lamente l'une des vendeuses de Siafoumou.

Vivre un mois de confinement pour les Ponténégrins, avec le rituel de se laver les mains et de respecter des règles de distanciation strictes, ce ne sera pas facile. Restez chez vous, sonne comme une condamnation à de la peine de prison.

Madocie Déogratias MONGO

SOCIETE UBIPHARM-CONGO
Société Anonyme au Capital de 950.000.000 F.CFA
Siège Social : Zone Industrielle de M'PILA BP 1118
BRAZZAVILLE
RCCM CG/BZV /06 B 34

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, le jeudi 11 Juin 2020 à 9 h 30 mn, dans les locaux du siège social à Brazzaville sise à la Zone Industrielle de M'PILA (République du Congo), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

-Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société durant l'exercice 2019 ;
-Présentation du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et sur la tenue des registres de transferts de titres ;
-Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 432 ; 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
-Approbation des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ; Quitus aux Administrateurs ;
-Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
-Renouvellement du mandat de deux (2) Administrateurs ;
-Non renouvellement du mandat deux (2) Administrateurs ;
-Nomination d'un (1) nouvel Administrateur ;
-Pouvoirs en vue des formalités.

L'accès de la réunion est ouvert à tous les actionnaires de la société. Cependant, pour tenir compte des recommandations sanitaires liées à la pandémie du COVID19, il est fortement recommandé aux actionnaires de ne pas se déplacer physiquement. Ils sont donc invités à transmettre leur pouvoir.

Les documents prescrits par la loi sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société à Brazzaville (REPUBLIQUE DU CONGO) pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NECROLOGIE

M. Evariste Batangouna, ses enfants: Aymeric, Fabrice; les enfants Jean-Basile Makangou, Suzanne Bamba; M. Bassinga et leurs familles ont la profonde douleur, de vous annoncer le décès de Mme Evelyne Yolande BATANGOUNA née MAKANGOU, survenu le 29 mars 2020 à l'hôpital de Gonesse, suite à une longue
Maladie, et inhumée le 8 avril 2020 à Sarcelles.
Qu'elle repose dans la paix du Christ !

COMMUNIQUE

La famille BOUITI, les enfants, petits-enfants,
La famille BOUITY TCHIYEMBI, les enfants, petits-enfants,
Les clans LOUSSALA et TCHIESSI,
Ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances, du décès de leur belle-sœur, mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur et fille, la veuve BOUITI-BANZA Elisabeth, née TCHIYEMBI BOUANGA, survenu à l'hôpital Ambroise Paré de Boulogne Billancourt, France, le 28 mars 2020.
En raison du contexte exceptionnel lié à la pandémie du COVID-19 et afin de préserver la santé de chacun, les familles n'organisent pas de veillée.
Les familles vous informeront, ultérieurement, des dispositions qui seront prises et vous remercient pour vos marques de sympathie et vos soutiens multiformes.

COVID-19

Le geste de cœur de la Fondation Burotop Iris, Vival et MBTP

La pandémie de coronavirus qui sévit dans le monde, en général, et au Congo en particulier, n'a pas laissé de marbre la Fondation Burotop Iris, Vival (une marque d'eau minérale) et la société MBTP. Ces trois structures ont décidé, en effet, de voler au secours des populations démunies de Brazzaville et de Pointe-Noire. Grâce à l'opération dénommée Action solidarité COVID-19 lancée officiellement le mercredi 22 avril dernier, dans la capitale congolaise.

La remise d'un échantillon du don à l'administrateur-maire de Poto-Poto

Ce sont Mme Diana Attié (directrice de la Fondation Burotop Iris), M. Castant Yanick Lempoua (chargé du marketing digital et événementiel de Vival), et M. Mohamed Herez (représentant de BTP), qui ont donné le top de cette opération de distribution de vivres et de non-vivres. C'était au siège de l'arrondissement 3 Poto-Poto, en présence de l'administrateur-maire Jacques Elion.

L'Action solidarité COVID-19 s'étend sur quatre semaines et concerne plus de 3000 bénéficiaires, à raison de 200 personnes par arrondissement des deux villes.

Chaque bénéficiaire reçoit un kit composé de riz, de sucre, de pâtes alimentaires, de boîtes de tomate concentrée, de boîtes de sardines, de l'huile, de lait, de l'eau minérale Vival, de l'eau de javel, et de savon.

«Notre pays, le Congo, traverse une crise sanitaire très importante. C'est de notre devoir sociétal et humain de voler au secours à nos frères et sœurs congolais.

Dès l'apparition de ce virus COVID-19, nous avons vu un élan de solidarité. La Fondation Burotop Iris, avec ses partenaires MBTP et Vival, s'inscrivent totalement dans cette initiative du Gouvernement, afin d'aider le pays dans cette période difficile. Pour apporter notre contribution à cette initiative gouvernementale, nous avons choisi de faire du porte à porte et de remettre aux familles de Brazzaville et de Pointe-Noire des lots de produits de première nécessité.

Avec MBTP et Vival, nous avons répertorié plus de trois mille ménages de tous les arrondissements de Brazzaville et Pointe-Noire. Ces familles sont touchées durement économiquement dans leur quotidien. Elles ont vu leurs revenus stoppés du jour au lendemain, à cause du confinement dû au coronavirus.

L'ensemble de ce don représente une totalité de 70 tonnes de produits alimentaires, 15 000 bidons d'eau minérale Vival, ce qui fait une enveloppe de 87 millions de F. CFA», a expliqué Mme Diana Attié. Elle a rappelé que depuis 10 ans, la Fondation Burotop Iris œuvre auprès des plus vulnérables et précisé qu'aider son prochain est parfaitement ancré dans son ADN. «C'est pour cette raison que nous avons mené cette action de solidarité COVID-19…Ce qui compte, dans ces moments difficiles, c'est porter assistance à nos proches et nos voisins. Même un petit quelque chose peut apporter beaucoup. A son niveau, on peut faire un geste pour l'autre, c'est le collectif qui gagne, et c'est bien ça la solidarité. La Fondation Burotop Iris avec MBTP et Vival encouragent tout le monde à faire de même», a-t-elle conclu.

Jacques Elion n'a pas caché sa joie de réceptionner ce don: «Nous sommes heureux de recevoir pour la troisième fois des dons. Les premiers donc, c'était la communauté libanaise, s'en est suivie la communauté yéménite. Aujourd'hui, c'est la Fondation Burotop Iris, Vival et MBTP, qui viennent à Poto-Poto, pour nous apporter des dons. Pour ces trois structures qui ont pensé à nous, je ne peux que souhaiter qu'elles puissent prospérer dans leurs activités lucratives, et nous serons toutes les fois avec elles pour les soutenir. Aussi je demanderai aux populations de Poto-Poto de faire attention à ces sociétés-là qui ont pensé à elles. Ce n'est pas facile par les temps qui courent, parce que toutes les activités sont arrêtées. Je me demande même où est que ces sociétés ont pu avoir de l'argent pour venir en aide à ces populations-là. Vraiment, je ne cesserai de les remercier infiniment.»

A signaler que le vendredi 24 avril, la Fondation Burotop Iris, MBTP et Vival ont apporté leur contribution au Fonds national de solidarité contre le coronavirus: un chèque de 107 millions de F.CFA remis au ministre délégué du Budget, Ludovic Gatsé.

Véran Carrhol YANGA

CORONAVIRUS

Président du parti MSDP, Pascal Ngalibo appelle au respect des mesures barrières

Dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus, Pascal NGALIBO, député suppléant de la circonscription unique de Mbon, dans le département des Plateaux, par ailleurs, président du parti politique dénommé: Mouvement Social pour la Démocratie et la Paix, en sigle M.S.D.P, porte à la connaissance des militantes, militants, sympathisants et de la population congolaise que ce virus est une véritable pandémie qui est en train de faire de nombreuses victimes à travers la planète.

A l'heure actuelle, tous les équilibres du système mondial sont complètement bouleversés. Les sommités scientifiques et les Etats sont dépassés par l'ampleur de la maladie.

Aujourd'hui, les «grandes puissances» sont sérieusement secouées et sont en train de payer un lourd tribut à cause du Coronavirus. Des morts sont comptés par centaines en 24h seulement. Le coronavirus circule activement et va plus vite que l'on peut l'imaginer. Mobilisons-nous tous dans cette bataille, afin de barrer la route à ce terrible virus qui nous met tous dans le stress. Pour s'en rendre compte, il faut suivre à tout moment les informations à la radio, à la télévision, lire les journaux.

Personne n'est à l'abri, aucun pays n'est épargné. Eloignons- nous du doute, évitons les spéculations pour rien.

Pour nous protéger et protéger les autres, afin de protéger nos vies communes, il nous faut suivre les conseils et les consignes de notre Gouvernement de la République et des spécialistes en matière de santé. Ceci, à travers les mesures ou gestes barrières qui restent essentiels:

1-Se laver régulièrement les mains au savon ou avec le gel hydro-alcoolique ;
2-Tousser ou éternuer dans son coude ;
3-Se saluer sans se serrer les mains ;
4-Rester à la maison ;
5-Respecter les règles de la distanciation sociale d'un mètre ;
6- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
7- Eviter les attroupements de plus de cinquante personnes ;
8-Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile
(rayon d'un kilomètre) et sans aucun rassemblement, et pas plus d'une heure ;
9- Eviter la bise pour se saluer ;
10-Eviter de se toucher la bouche, le nez et les yeux. A retenir: Le nez, les yeux et la bouche sont autant de «portes d'entrées» possibles au virus. En période de la pandémie, il est préférable d'éviter au maximum de se toucher le visage avec les mains potentiellement contaminées.

Un adage nous enseigne que: «Mieux vaut prévenir que guérir».

Prenons soin de nous, car «chaque jour qui passe est toute une vie.»

Cela dit : « Chaque jour qui passe, faisons un effort pour avancer.»

Le Président, Pascal NGALIBO

COMMUNIQUE DE PRESSE

La faible exécution des projets de santé: un facteur déterminant dans la difficulté d'accès aux soins de qualité au Congo-Brazzaville

Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) Congo a publié mercredi 6 mai 2020, sa sixième étude de suivi des investissements publics dans le domaine de la santé. Cette étude a porté d'une part sur 9 projets identifiés en 2017 pour un coût de 4 766 000 000 FCFA et 59 projets ciblés de 2018 évalués à 5.165.000.000 FCFA ; et elle a évalué d'autre part le matériel médicotechnique de 71 structures sanitaires.

En termes de résultats, l'analyse de PCQVP Congo présente des conclusions extrêmement préoccupantes : aucun projet faisant l'objet de cette étude n'a été réalisé pour les exercices budgétaires retenus. En effet 67% des projets de 2017 sont jugés non exécutés contre 49 % de 2018. En revanche, pour 22% de projets de 2017 et 25,5% de 2018, l'information n'a pas été rendu disponible. De même, pour 11% de projets de 2017 et 25,5% de 2018, les observateurs ont essuyé un refus de collaboration de la part de quelques responsables des structures sanitaires visitées. PCQVP se demande si les fonds destinés à la mise en œuvre de ces actions avaient réellement été utilisés à cette fin. Ce d'autant plus que, curieusement, la loi de finances rectificative de 2017 et la loi de règlement du budget 2018 mentionnent l'engagement en faveur des investissements dans la santé des montants de 45.244.000.000 FCFA pour 2017 et 29.498.017.504 FCFA pour 2018. Les investigations menées par les observateurs de PCQVP n'ont pas pu déterminer les actions et les départements dans lesquels ces sommes ont été dépensées.

De plus, l'évaluation de matériels médicotechniques a mis en exergue la faible capacité logistique des structures sanitaires du pays.

Par ailleurs, Les observateurs de PCQVP ont épinglé, au cours des missions relatives à cette sixième étude, plusieurs autres des problèmes inhérents au système de santé du Congo, en particulier :

-L'iniquité en équipement des structures de même niveau ;
-Immobilisation des travaux des hôpitaux généraux en construction ;
-Faible appui du gouvernement en matière d'accès à l'information par la société civile ;
-Prévision des dépenses d'équipements pour des structures inachevées tels les hôpitaux généraux, sinon inexistantes le cas du centre de dialyse de Pointe Noire ;
-Impasse totale sur les projets abandonnés à travers le pays.

Afin de rendre la dépense publique efficace et faire de l'accès aux soins de qualité une réalité, PCQVP

Recommande :

Au Gouvernement de manière générale de :

-Rendre effectives les missions de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et de la Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances publiques pour ouvrir la voie à la répression de la mauvaise gestion des projets révélée dans les rapports de suivi de la dépense publique.
-Recruter et former le personnel de santé et recycler celui qui a plusieurs années de service sans renforcement de capacité. Prendre les mesures nécessaires pour garantir l'accès à l'information des citoyens et notamment de la société civile engagée dans le suivi des politiques publiques.
-Assurer les conditions nécessaires pour protéger l'espace civique et l'intégrité des acteurs citoyens engagés dans la lutte contre la corruption et le suivi de la gouvernance publique.

Au Ministère de la Santé et de la Population de :

-Publier les réalisations correspondantes aux sommes inscrites dans la loi de finances rectificative de 2017 et la loi de règlement pour le budget 2018, notamment 45.244.000.000 FCFA en 2017 et 29.498.017.504 FCFA en 2018 ;
-Faire l'inventaire du matériel existant dans les structures sanitaires et publier la liste sur son site internet ;
-Publier un référentiel de matériel devant exister dans chaque catégorie de structure sanitaire ;
-Cartographier les projets à l'abandon sur tout le territoire national et planifier leur achèvement, en tenant compte des priorités et des besoins des localités.

Au Ministère en charge des Finances de :

-Garantir la divulgation et l'accessibilité des informations budgétaires au public ;
-Prioriser les dépenses sociales quelle que soit la situation des finances publiques.

Au Partenaires Techniques et Financiers (FMI, Banque Mondiale, Union Européenne, Union Africaine) de :

-Réviser les accords de partenariats conclus avec le Congo, du fait de la dégradation économique causée par la pandémie du COVID-19 ;
-Renforcer l'appui technique en faveur des OSC engagées dans la thématique de la bonne gouvernance ;
-Conditionner l'appui technique et financier de l'Etat à l'amélioration de la gouvernance et des politiques concrètes et efficaces de lutte contre la corruption.

Enfin, PQCVP annonce qu'elle procède actuellement aux préparatifs de sa septième étude portant sur les exercices budgétaires 2019 et 2020. Cette étude portera également sur le monitoring des investissements liés à la lutte contre le COVID-19 en République du Congo.

Pour plus d'information, consultez l'étude de suivi des investissements publics dans le domaine de la santé 2019, sa synthèse et la vidéo de présentation de ce rapport sur les sites de la Commission Diocésaine Justice et Paix, Pointe-Noire et de la Rencontre pour la Paix et le Droits de l'Homme (RPDH) :: www.cjusticepaix-pnr.org et www.rpdh-cg.org

NEGRITUDE

Thierry Sinda parle du concept et de sa réceptivité au Congo

Le poète et universitaire Thierry Sinda, -fils du professeur Martial Sinda, premier poète de l'AEF - a initié, aux éditions du Petit Pavé, un numéro spécial de la revue "Délits d'encre" consacrée pour la première fois à un auteur noir: le Guyanais Léon-Gontran Damas. Ce dernier est l'un des pères-fondateurs de la Négritude poétique avec Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor. A l'occasion de la parution du "Délits d'encre, n° 26, Damas et la Négritude" (mars 2020), Thierry Sinda revient sur la création du concept de Négritude et sur sa réceptivité au Congo, où son père, Martial Sinda, fut l'unique chantre.

Pouvez-vous nous dire ce qu'est la Négritude?

**C'est un mouvement littéraire diasporique francophone, réunissant, sur les bords de la Seine, des écrivains colonisés de la Caraïbe, de l'Afrique et de l'Océan indien. Ils unissent leur force pour rendre à l'homme noir esclavagisé et colonisé sa dignité et sa culture. Le mouvement poursuit un triple but: esthétique, anti-colonialiste, et de renaissance noire. Je le situe dans son extension large entre 1921 et 1960.

Pouvez-vous nous donner les grandes lignes du processus de formation de la Négritude littéraire?

**Tout commence par le grand manifeste de ce que j'appelle la "fierté nègre" avec "Batouala, véritable roman nègre" du Guyanais René Maran, lequel n'est pas passé inaperçu, puisqu'il obtient le très prestigieux prix Goncourt en 1921. C'est ainsi que le Sénégalais Léopold Sédar Senghor qualifiera René Maran de «précurseur de la Négritude» (avant la lettre). Le mot "négritude" est forgé poétiquement, en 1939, par le Martiniquais Aimé Césaire, dans "Cahier d'un retour au pays natal" (in Revue «Volontés»). Le mouvement de la Négritude poétique est forgé par Senghor en 1948, avec son manifeste: "Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française " parrainé par Jean-Paul Sartre, lors du 100e anniversaire de l'abolition de l'esclavage des Nègres. Le livre recensait pour la première fois 15 poètes noirs francophones originaires de différentes régions. La Négritude aura une seconde vague de poètes dans les années 1950, et fait notable, s'élargit à l'AEF avec Martial Sinda, lequel rallie le mouvement avec son recueil "Premier chant du départ" (Seghers, 1955), qui obtient le Grand Prix littéraire de l'AEF en 1956. Ce prix créé en 1951 était remis pour la première fois à un auteur noir. L'année suivante, en 1957, le poète Tchicaya U Tam'Si sera corécipiendaire, avec l'auteur Pierre Pellerin, du Grand Prix littéraire de l'AEF.

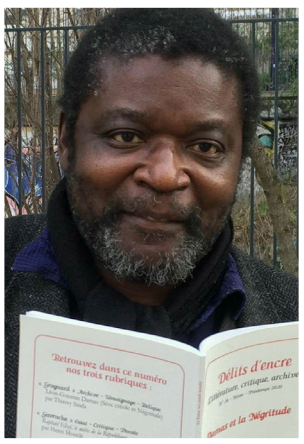

Thierry Sinda

Dans le "Délits d'encre Damas et la Négritude", vous signez l'article-phare de la revue intitulé "Léon-Gontran Damas, sève créole et négritude parisienne". Pouvez-vous nous en dire plus?

**La Négritude historique est, comme je l'explique dans "Damas, sève créole et Négritude parisienne", addition. La Négritude est créolité, sénégalité, ivoirité congolité, malgachité, etc.
Chacun des écrivains noirs ou métissés rejoignant le mouvement de la Négritude parisienne porte en lui un héritage culturel et historique propre à sa région. Ces poètes s'inscrivent dans le double mouvement du "Donner et du revoir" (Aimé Césaire): d'abord "entre nous" (colonisés) puis "entre nous et l'Europe" comme l'affirmait Jacques Rabemananjara, en 1956, en Sorbonne, lorsqu'il préfaça l'ouverture du «Premier Congrès des Écrivains et Artistes noirs» organisé par Alioune Diop, le Socrate noir, fondateur des éditions Présence africaine.

La Négritude de votre père, Martial Sinda, est donc à mettre en lien avec la culture et l'histoire du Congo?

**Oui, évidemment, sur le plan culturel, cela va de soi. Par exemple, dans la lignée structurelle du Damas de "Limbé» (celui des «poupées noires» plus belles que les poupées blanches) , Martial Sinda recourra dans "Chant pour une congolaise" au même mécanisme de dévalorisation de la femme blanche pour revaloriser la femme noire (dénigrée par la colonisation et l'esclavage), en faisant référence à la danse wala "Statuette blanche aux lèvres rouges ! / Non, ta beauté est vraiment factice / Car / Tu ne sais danser / Ni wala des mains, / Ni wala des seins, / Ni wala du ventre, / Ni wala des reins, / Ni wala du Congo, la Négresse-fleuve, / Aux cuisses noires en diadème de l'arc en ciel !". On sent bien là toute la saveur du suc Kongo! D'ailleurs les poètes de la Négritude précédent et engendrent les littératures nationales et régionales. C'est ainsi qu'Aimé Césaire affirmait, à juste titre, que le mouvement de la Créolité de Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant et Jean Bernabe, n'était qu'un département de la Négritude.

Et la part de Négritude de votre père par rapport à l'histoire du Congo , dites-nous tout, Thierry Sinda.

**On ne peut pas étudier la Négritude parisienne sans la mettre en lien avec les mouvements de résistance et de révolte à l'esclavage et à la colonisation qui se sont manifestés dans l'empire colonial français ou à l'époque de la traite négrière. Mon père Martial Sinda est le fils du chef matsouaniste Sinda Mantsamou, qui a mené des actions de désobéissances civiles à l'époque coloniale, notamment dans l'affaire dite des trois francs. C'est donc dans l'esprit familial du matsouaniste qu'il puise sa résistance à l'ordre colonial inique. C'est ainsi que tout naturellement il continuera le combat à Paris avec des pères de substitution: son parent le sénateur-écrivain Jean Malonga, et aussi Léopold Sédar Senghor et René Maran. En outre il faut noter que le matsouanisme s'accompagnait de chants de révolte, que mon père a recueillis, transcrits, traduits en français , puis livrés dans les années 1970, à un large lectorat populaire et scientifique dans son monumental ouvrage: "Le messianisme congolais et ses incidences politiques" (Prix Georges Bruel 1974 de l'Académie des Sciences d'Outre-mer).

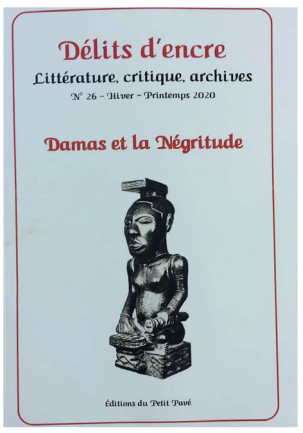

Revue «Délits d'encre, n°26 : Damas et la Négritude», Thierry Sinda, Henri Moucle, Edition du Petit Pavé, mars 2020

Comment expliquez-vous que le poète Tchicaya U Tam'Si n'a pas rejoint à l'époque coloniale le mouvement de la Négritude poétique?

**Si Tchicaya U Tam'Si, qui était un compagnon d'écriture poétique de mon père dans le Paris des années 1950, n'a pas rejoint la Négritude parisienne, c'est probablement parce que ni son histoire familiale ni son tempérament ne l'y prédisposait .Il a choisi la petite musicalité poétique des poètes maudits du 19e siècle. Il nageait à contre-courant de la "sainte colère" de l'homme noir (René Maran) d'où la difficulté de U Tam'Si à émerger en tant que poète noir francophone à l'époque coloniale. Pour accroître sa visibilité littéraire, par stratégie, le fils de Jean Félix-Tcicaya , le premier député du Moyen-Congo, sollicitera, en 1962, une préface au Président-poète du Sénégal Senghor, pour son troisième recueil "Epitomé ", publié chez Oswald.

Les écrivains congolais ont vertement critiqué la Négritude, quelle en est la raison à votre avis?

**Oui, après coup puisqu'il n'existait en AEF que trois auteurs ayant publié un livre: Jean Malonga, Martial Sinda et Tchicaya U Tam'Si. Je les cite de manière chronologique. Ce trio fondateur appartient à ce que j'appelle "la préhistoire de la littérature congolaise" ou "le degré 0 de la littérature congolaise ". Ceux dont vous parlez écrivent dans les années 1970, et s'inscrivent dans le marxisme-léninisme, qui correspond à une lutte des classes en faisant abstraction de la "race"(pour reprendre le terme éloquent de l'époque). Leur contestation de la Négritude n'a pas fait long feu! On les a tous vu aller se prosterner devant le Roi Senghor, le Président-poète qui fêtait en grande pompe, à Dakar, en 1976, son 70e anniversaire. Le poète Jean-Baptiste Tati-Loutard, le premier à poser dans une étude le concept de littérature nationale congolaise avec son « Anthologie de la littérature congolaise d'expression française » (Éditions Clé, Yaoundé, 1976), était également de la fête négritudienne, au cours de laquelle il offrit son livre à mon père. Dans un autre registre, on pouvait également y voir parader, avec sa toque de léopard et son bâton de chef, le maréchal congolais Mobutu Sese Seko, l'inventeur de l'authenticité zaïroise.

Vous êtes l'initiateur de la Neo-Négritude parisienne. Pouvez-vous nous rappeler en quelques mots de quoi il s'agit?

**-La Neo-Négritude que j'ai initiée en 2004, à Paris,est un mouvement, une école, un laboratoire poétique qui s'inscrit dans le sillon creusé par la Négritude. Comme je le dis souvent la Négritude est: « la revalorisation culturelle du monde noir dans les lettres françaises à l'époque coloniale » et la Neo-Négritude est: «La revalorisation culturelle du monde noir dans les lettres françaises à une époque post ou néo-coloniale». Le «Printemps des poètes des Afriques et d'Ailleurs «(dont la 17e édition a été annulée cette année) en est la Défense et l'illustration, et «l'Anthologie des poèmes d'amour des Afriques et d'Ailleurs», que j'ai signée chez Orphie en 2013, en est le manifeste!

Quelle est votre actualité ?

**Je travaille sur un livre d'entretiens avec les Poètes des Afriques qui s'intitule: «Paroles, images et sons des Poètes des Afriques et d'Ailleurs ». Cela sera un bon complément à mon «Anthologie des poèmes d'amour des Afriques et d'Ailleurs ».

Avez-vous un message à adresser aux poètes congolais en herbe ?

**Se regrouper en cercle, écrire, encore écrire, toujours écrire, et si le talent est là, la persévérance finira forcément par payer.

Propos recueillis par
Véran Carrhol YANGA

En 1956, Collette Hubert (La future Madame Senghor), Léopold Sédar Senghor, le premier poète de l'AOF et Martial Sinda, le premier poète de l'AEF

MUSIQUE

Mort à Paris de Tony Allen, inventeur avec Fela de l'afrobeat

L'un des pionniers de l'afrobeat, avec son maître et ami Fela Anikulapo-Kuti, dont il était le batteur et directeur artistique de 1968 à 1979, le musicien nigérian Tony Allen est décédé le 30 avril 2020, dans un hôpital parisien. Il était âgé de 79 ans.

L'artiste disparu avait relancé sa carrière à la fin des années 1990 et collaboré, entre autres, avec Damon Albarn, Oumou Sangaré ou Angélique Kidjo.
Le souffle fiévreux de l'afrobeat, brandi par le chanteur, saxophoniste et compositeur nigérian Fela Anikulapo Kuti (1938-1997) comme une arme arrogante face aux dirigeants de son pays, aux multinationales et à tout ce qui le mettait en rogne, n'aurait peut-être pas eu cet attrait si Tony Allen n'avait pas été là. Lui qui aura eu un rôle déterminant dans l'invention de cette pulsation unique, mélange de highlife ghanéen, de rythmes yorubas, de funk américain et de jazz.
Tony Allen est mort après avoir été admis à l'hôpital Georges-Pompidou pour un malaise.
Agé de 79 ans, le musicien s'était installé à Courbevoie (Hauts-de-Seine), et avait récemment présenté à Londres l'album Rejoice (World Circuit), enregistré en 2010 avec le trompettiste de jazz sud-africain Hugh Masekela (1939-2018). Le jazz était, en effet, une de ses premières influences, insistait-il, agacé qu'on l'interroge systématiquement sur Fela.

C.E.

COVID-19

La Francophonie se mobilise en soutenant l'innovation et la créativité numériques

Le monde vit actuellement une grave crise sanitaire et économique, liée à la pandémie du virus COVID-19. Cette crise révèle l'imminence de repenser nos modèles économiques et d'intégrer pleinement l'innovation pour relever les défis auxquels nous faisons face.

Avec la plateforme «Solidarité COVID-19 Francophonie», l'OIF met en place, dès aujourd'hui (ndlr: 31 mars 2020), un dispositif aidant les talents numériques de l'espace francophone à se fédérer et créer des solutions innovantes au service de leurs communautés.
Parce qu'il existe des forces de résilience et de créativité -entrepreneurs, développeurs passionnés de la fabrication numérique, de la programmation, de l'usage des données – qui contribuent déjà massivement à l'apport de solutions pour endiguer la pandémie et ses conséquences sanitaires par exemple mais de manière dispersée.
L'OIF lance un appel aux universités, centres d'innovation, réseaux de coaches et mentors francophones, aux chambres de commerce, patronats et réseaux d'entrepreneurs et aux partenaires financiers et pouvoirs publics pour participer et soutenir cet ambitieux projet qui vise à soutenir les processus de création collective et valoriser les solutions innovantes dans l'espace francophone.
Ouverte, cette plateforme, animée par des experts issus de toutes les régions de l'espace francophone, permet à tous les contributeurs de faire connaître leurs idées et d'échanger sur des initiatives et projets qu'ils estiment efficaces pour lutter contre la crise. Ces espaces conversationnels, véritables carrefours, permettent aux talents, selon leurs profils, d'échanger avec d'autres, en français et quelle que soit leur localisation, sur une initiative, un défi, ou un prototype. Ils permettront également de les partager sur leur territoire. Disponible à toute personne souhaitant y contribuer, la plateforme est accessible en remplissant le formulaire sur le site de l'OIF, à l'adresse suivante: https://www.francophonie.org/solidarite-COVID19
Les premiers temps du projet seront consacrés au développement de la communauté d'innovateurs et à la valorisation des projets impactant. L'ensemble des informations seront analysées par une équipe de l'université UCLouvain (Wallonie-Bruxelles), partenaire du projet, de manière à permettre l'élaboration d'un catalogue des solutions qui sera accessible sur le site de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les projets les plus prometteurs et les plus utiles seront accompagnés par l'OIF. L'objectif final est de proposer des solutions concrètes au service des communautés francophones.
L'OIF compte 88 États et gouvernements: 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs.

(Source: OIF)

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION
SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : La Direction du Centre de Formation et d'Information Suéco a le réel plaisir de vous informer que la deuxième rentrée académique 2019-2020 est fixée au 06 Avril 2020. Les inscriptions et réinscriptions sont déjà ouvertes à la Scolarité pour :

- **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro** : – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.

  - ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
  - ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie & Secrétariat Bureautique : ***Durée de la formation : 6 mois***

2ème Rentrée Académique 2019-2020 : Lundi 06 Avril 2020

Offre Spéciale

Les candidats qui s'inscrivent en février 2020, bénéficieront d'une inscription gratuite et une réduction de 10% des frais de scolarité du 1er mois

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

COVID-19

La FAO et l'Union Africaine s'engagent à protéger la sécurité alimentaire face à la crise

L'organisme régional et l'agence onusienne unissent leurs forces en vue de minimiser les impacts du confinement sur le continent où une personne sur cinq souffre de la faim

Capture d'écran de la réunion ministérielle virtuelle de la FAO et de l'UA sur les impacts du COVID-19 sur la sécurité alimentaire en Afrique.

16 avril 2020, Rome - L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union Africaine (UA) et ses partenaires internationaux ont qualifié le système alimentaire et agricole de "service essentiel qui devait continuer d'opérer pendant cette période de confinement, d'urgence, de couvre-feu et face à d'autres mesures d'endiguement".

Dans une déclaration conjointe, ces derniers se sont engagés à soutenir l'accès des populations les plus vulnérables d'Afrique à l'alimentation et à la nutrition, en fournissant aux Africains des programmes de protection sociale, en minimisant les perturbations afin de garantir une circulation et un transport sans risque des personnes dont le travail est essentiel, en assurant le transport et la vente de biens et services et en gardant les frontières ouvertes afin de favoriser le commerce alimentaire et agricole sur le continent.

Le document a été adopté à l'occasion d'une réunion virtuelle coorganisée par l'UA et la FAO. Tous les 55 Etats membres étaient représentés avec notamment 45 ministres. Josefa Sacko, commissaire de l'UA pour l'économie rurale et l'agriculture a modéré le débat.

CAB CIT-CG

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
Central African Backbone

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DORSALE A FIBRE OPTIQUE D'AFRIQUE CENTRALE(CAB) - COMPOSANTE CONGO

Secteur : Technologies de l'Information et de la Communication
Référence de l'accord de financement : 2000200000001
N° d'Identification du Projet : P-CG-GB0-002
Référence de l'AMI : N° 003 /MPTEN/2020/UCP/CAB

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB-Congo), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les services d'un Consultant Individuel en qualité de Coordonnateur du projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique centrale, composante Congo (CAB-Congo).

2. Les services au titre de ce contrat sont essentiellement :
- ✓Superviser et coordonner l'ensemble des activités du projet au niveau national ;
- ✓ Hiérarchiser les priorités, définir et organiser le calendrier des activités du projet, en concertation avec les autres structures de l'Etat concernées par le projet, en tenant compte des différentes contraintes ;
- ✓Coordonner la programmation annuelle des activités et du budget annuelle (PTBA), ainsi que le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- ✓Assurer l'autorité directe sur l'ensemble du personnel de l'UCP/CAB ;
- ✓ Suivre et coordonner quotidiennement l'avancement du projet sur la base d'un chronogramme clair et régulièrement mis à jour ;
- ✓Rendre compte de l'état des réalisations précises à la tutelle (MPTEN) et au bailleur de fonds (BAD) ;
- ✓S'assurer de la mise en œuvre du projet conformément aux documents s'y rapportant (rapport d'évaluation, accords de prêt, etc.) et du manuel de procédures ;
- ✓Assurer le respect des procédures applicables en matière d'acquisitions, de gestion financière et de décaissements ;
- Coordonner avec les différentes parties prenantes nationales du projet les procédures d'acquisitions et de réalisation des activités les concernant ;
- ✓ Passer en revue les différents documents d'acquisitions (avis à manifestation d'intérêts, appel d'offres, demande de propositions, rapports d'analyse, etc.) produits par l'UCP/CAB en collaboration avec les différents bénéficiaires nationaux avant de les transmettre à la Banque pour avis de non-objection ;
- ✓ S'assurer de la mise en place et du fonctionnement des différents comités d'évaluation avec l'appui du Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) ;
- ✓ Consolider et passer en revue les différents rapports de suivi (état d'avancement, suivi financiers, etc.) avant de les transmettre périodiquement à la tutelle et au bailleur ;
- ✓Identifier les éventuels retards constatés, les rapporter à la hiérarchie et au bailleur tout en proposant des solutions pour y remédier ;
- ✓Assurer la gestion quotidienne de l'UCP/CAB, évaluer régulièrement les besoins en termes de fonctionnement (personnel, matériel, etc.) et transmettre à la Banque les demandes de non-objection y afférentes dans la mesure des ressources prévues ;
- ✓ Superviser la programmation budgétaire et financière des activités du projet et veiller à son exécution avec l'appui du Responsable Administratif, Financier et Comptable (RAFC) ;
- ✓Superviser les activités de suivi des états financiers et des décaissements ;
- ✓Superviser les activités d'audits annuels des états financiers et des acquisitions ;
- ✓Superviser l'organisation logistiques et technique des réunions du comité de pilotage du projet ;
- ✓Animer des réunions périodiques (individuelles et collectives) du personnel pour s'assurer du suivi de la performance de chacun des membres du staff sur la base de leurs objectifs discutés et validés annuellement ; et
- S'assurer de la mise en œuvre du plan de communication du projet sur ses différentes activités et résultats à l'échelle nationale et régionale.

3. La Coordination du projet CAB-Congo du Ministère des Postes des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN), ci-après dénommée « Unité de Coordination du Projet » (UCP), invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (lettre de motivation ne dépassant pas deux pages, Curriculum vitae à jour et signé ; les copies des différents diplômes et autres attestations des formations/stages légalisées ; les copies des prestations similaires et les attestations des services rendus dans un domaine similaire avec les références des clients, etc.).

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures de sélection pour l'utilisation des Consultants » du groupe de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2010, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web à l'adresse : http://www.afdb.org.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 9h00 -16h00 heure de Brazzaville, TU+1).
6. Les dossiers de candidature doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 22 mai 2020 à 16h00 et porter expressément la mention « Avis de Manifestations d'Intérêt pour le recrutement d'un Consultant Individuel en qualité de Coordonnateur du Projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique centrale, composante Congo (CAB-Congo) ».

A l'attention du Responsable chargé du recrutement
Unité de Coordination du Projet CAB – République du Congo
Rue Locko Issac, derrière l'ambassade des Etats Unis.
Brazzaville / République du Congo
Tel : +242 06 835 00 41
Mail : contact@cabcongo.com; omfnadin@gmail.com

Nous nous indignons!

Depuis le début de l'année 2020, le monde vit une des plus grandes crises sanitaires de l'histoire humaine moderne. Parti de la Chine et plus précisément de la ville de Wuhan, le COVID-19(coronavirus) s'est répandu dans le monde entier comme une trainée de poudre. À ce jour, l'Organisation Mondiale de la Santé a recensé plus de 2 millions 500 000 personnes contaminées sur la planète, dont 183 000 décédées.

La République du Congo, comme l'essentiel des États africains, a été touché plus tardivement que l'Asie et l'Europe. On y compte aujourd'hui plus de deux cents personnes contaminées et dix décédées.

Cette urgence sanitaire a motivé la déclaration de l'état d'urgence et du couvre-feu par le chef de l'État le 30 mars 2020. Or, nous savons que par sa nature, l'état d'exception a pour spécificité la limitation des droits. Cependant, instauré pour permettre à l'État de faire face à un grand péril imminent, il ne peut justifier de restrictions portées à certains droits, qu'à la condition que ces restrictions soient d'une nécessité impérieuse pour atteindre l'objectif poursuivi. Malheureusement, plus de deux semaines après l'instauration de l'état d'urgence, des témoignages, des vidéos sur les réseaux sociaux, en tous les cas, plusieurs allégations font état de diverses violations des droits fondamentaux des citoyens par certains agents des forces de l'ordre et du corps médical, censés les protéger.

À Brazzaville, tout comme à Pointe-Noire, les deux villes capitales, des enfants, des femmes et des hommes voient leurs droits violés quotidiennement et sont victimes des pratiques et actes illégaux et irréguliers de certains agents des forces de l'ordre en toute impunité. À ceux-ci, il convient de mentionner les braquages, cambriolages et autres atteintes aux biens des populations en période de couvre-feu.

À Djambala, dans le département des Plateaux, la famille d'une victime présumée des dérives policières accuse certains agents des forces de l'ordre d'avoir donné la mort à Monsieur OPFI Samson Venceslas le 18 avril 2020.

À Oyo, dans le département de la Cuvette centrale, les motocyclistes qui violent le couvre-feu se plaignent du racket dont ils font l'objet, puisque leurs motocycles sont saisis et restitués que moyennant une somme de 5000 F. CFA, sans que personne ne sache d'où les agents des forces de l'ordre tirent-ils cette amende et où va les sommes ainsi récoltées?

Face à la multiplication des violations des droits fondamentaux à ce jour nous, spécialistes du droit, universitaires, journalistes et défenseurs des droits de l'homme, publions cette déclaration pour attirer l'attention du Gouvernement dans le but de susciter son intervention et sensibiliser l'opinion publique nationale et internationale face à ces dérives.

Rappelons que:

1. le préambule de la Constitution du 25 octobre 2015 confère valeur constitutionnelle aux principes fondamentaux proclamés et garantis par:
- la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 dont l'article 5 pose que: «Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants» ;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 26 juin 1981, dont l'article 5 prévoit que: «Tout individu a droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique. Toutes formes d'exploitation et d'avilissement de l'homme, notamment l'esclavage, la traite des personnes, la torture physique ou morale, et les peines ou les traitements cruels inhumains ou dégradants sont interdites» ;
- tous les textes internationaux pertinents dûment ratifiés relatifs aux droits humains; le cas notamment de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de son protocole que la République du Congo a signé le 29 septembre 2008 et dont l'article 2.2 stipule qu': «Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture.»

2. L'article 11 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui pose que «Toute personne arrêtée est informée du motif de son arrestation et de ses droits dans une langue qu'elle comprend. Tout acte de torture, tout traitement cruel, inhumain ou dégradant est interdit.»

3. L'article 36 de la Constitution du 25 Octobre 2015 qui dispose que «L'Etat est garant de la santé publique.»

Tenant compte de tous ces engagements, pour punir et prévenir les atteintes à la dignité humaine dans le contexte de l'état d'urgence.

Recommandons:

1) Au ministre de l'Intérieur
- d'adresser un rappel urgent et strict aux forces de l'ordre sur le respect des droits fondamentaux et la sécurisation effective des biens des populations ;
- d'édicter une note de service rappelant les sanctions prévues en cas de violation du confinement et du couvre-feu, ainsi que les sanctions administratives pour les agents de l'ordre qui violeraient les dispositions légales et règlementaires y relatives.

2) Au ministre de la Justice
- de prendre des dispositions pour que le juge gardien des libertés individuelles (art.11) puisse jouer pleinement son rôle de gardien pendant l'état d'urgence ;
- de proposer une liste de contraventions adaptées au contexte sociologique de notre pays pour les cas de violation du confinement ou du couvre-feu.

3) A la Commission nationale des droits de l'homme
- d'installer des guichets dans les maisons communes pour recueillir les éventuelles plaintes des citoyens, victimes présumées des forces de l'ordre ;
- de présenter des rapports hebdomadaires sur les plaintes enregistrées, et de communiquer sur les agents de l'ordre accusés.

4) Au directeur de la police et au commandant de la gendarmerie
- d'entreprendre des visites de terrain inopinées la nuit pour dissuader les agents de l'ordre susceptibles de violer les droits des citoyens ;
- d'instruire les agents des forces de l'ordre de patrouille de décliner leur identité et leur unité d'appartenance, lors de chaque contrôle ;
- de sanctionner rigoureusement les agents reconnus coupables de violation des droits fondamentaux.

Nous aspirons à une société congolaise organisée qui contribue à la défense ainsi qu'à la garantie de la dignité et des droits de chaque personne, car comme le notait Nils Melzer, «la pire cruauté, c'est notre indifférence.»

Les signataires:

1. Vivien Romain MANANGOU, enseignant-chercheur à la faculté de droit de l'Université Marien Ngouabi et au CEJEP/La Rochelle ;
2. Maître Eulalie KOLYARDO-NGANGA, avocate ;
3. Odilon OBAMI, Juriste, enseignant à l'ENAM ;
4. Maître Welcom NZABA, avocat ;
5. Parfait MOUKOKO, fondateur et président du conseil d'administration de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) ;
6. Kevin KIANGUEBENI, enseignant-chercheur à la faculté de droit de l'Université Marien Ngouabi ;
7. Maître Scrutin MOUYETI, avocat ;
8. Christian MOUNZEO, coordonnateur national ''Publiez ce que vous payez'' ;
9. Fénelon MASSALA KENGUE, journaliste international et grand reporter ;
10. Wildand OBOUNGHAT, enseignant-chercheur à la faculté de droit de l'Université Marien Ngouabi ;
11. Maître Emmanuel NDINGA, avocat ;
12. Roger MUSSANDJI, journaliste, directeur de publication du site Œil d'Afrique ;
13. Brice MAKOSSO, secrétaire permanent de la Commission Justice et Paix de Pointe-Noire ;
14. Maître Franck Darnod NGUIMBI-MBENZE, avocat ;
15. Charlin KINOUANI, coordonnateur du mouvement ''Ras-le-bol '' ;
16. Maître Laurent KIMPOLO, avocat ;
17. Celmond KOUMBA, journaliste indépendant.

INVITATION A SOUMISSIONNER

PROLONGATION

UNDP

« RFP PROC-001-2020 : Recrutement de deux sociétés pour la fourniture de services d'impression de documents et de sérigraphie »

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, lance une invitation à soumissionner pour le Recrutement de deux sociétés pour la fourniture des services décrits ci-dessus

Le Dossier d'Appel d'offres peut être téléchargé sur le site suivant :

- UNDP Procurement: http://procurement-notices.undp.org/ **sous le numéro 64633**

Les offres doivent comprendre une **proposition technique signée et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts** (portant respectivement et distinctement la mention « Offre technique » et « Offre financière »), dans deux enveloppes scellées et une copie en version scannée sur support CD ou clef USB (POUR LES ELEMENTS TECHNIQUES UNIQUEMENT) qui devront nous parvenir par courrier (DHL) ou par porteur à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement

A l'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en République du Congo,

Angle Avenue Cardinal Emile Biayenda (ex Foch) /Rue Behagle, Centreville

B.P. : 465 Brazzaville, République du Congo

Et porter la mention : « **RFP/PROC/001/2020_ Fourniture de services d'impression de documents et de sérigraphie »**

Tel : (242) 06 660 85 76

Votre offre devrait être présentée avec la mention suivante :

« NE PAS OUVRIR »
« RFP/PROC/001/2020: Fourniture de services d'impression de documents et de sérigraphie»

Les offres devront parvenir à l'adresse susmentionnée, par courrier ou par porteur au plus tard le **vendredi 15 mai à 1h00 heure de Brazzaville.** Toute offre nous parvenant après cette date sera rejetée.

Cordialement,
Emma N'gouan-Anoh
Représentante Résidente Adjointe

ALENA CONSEILS

Cabinet d'Expertise Comptable et d'Audit, au Capital de 2.000.0000 F. CFA inscrite au greffe du TC de; NIU: M2016110000369144-RCCM: CG-PNR-10-988;
Tél.: Mail.alena.conseils@gmail.com

AVIS D'ANNONCE LEGALE

ORDONNANCE DE REVOCATION DU SYNDIC NOMME DANS LA PROCEDURE DE REGLEMENT PREVENTIF DE LA SOCIETE SEAS SARL

L'an Deux Mil Vingt;
Et le Neuf du mois de mars;
Devant: Mick Sylvanist MOUELE, Président du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, statuant en matière de requêtes;
Vu la requête du juge commissaire en date du 13 janvier 2020;
Vu la demande de confirmation de solde;
Vu les articles 219 du code de Procédure Civile, Commerciale, administrative et Financière;
Vu l'urgence et le Péril;
En conséquence,
Le tribunal:
-Ordonne la révocation de Monsieur Gautier NDAMBA, Expert-Comptable de règlement préventif de SEAS SARL ;
-Nomme en remplacement de ce dernier, Monsieur Fernand MABIALA, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes ;
-Dit que la présente décision est exécutoire sur minute et qu'il en sera référé en cas de difficulté.

POUR AVIS

LE CABINET ALENA CONSEILS

CORONAVIRUS

De l'importance de solides valeurs démocratiques pour lutter efficacement contre la pandémie

Il peut sembler que l'insistance de la démocratie en cette période de confinement et de mesures drastiques contre le Coronavirus est un combat d'arrière-garde, qui peut attendre. Empêtré dans les difficultés au quotidien, le citoyen court avant tout après l'essentiel visible et matériel pour la survie. Cela n'est pas à négliger, mais les valeurs intrinsèques du combat d'un peuple doivent intégrer des considérations de respect et de liberté, de responsabilité individuelle et collective ainsi que le souligne ce texte américain que nous reproduisons pour que chacun se fasse son idée.

Le monde entier a déclaré la guerre au COVID-19

Si le monde avait besoin d'un rappel de l'importance cruciale de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la pandémie de COVID-19 que nous connaissons actuellement en est un parfait exemple. Le coronavirus ne connaît pas de frontières nationales, de race, de religion, de nationalité ou d'opinion politique. Nous y sommes exposés du simple fait de notre humanité, et nous vaincrons ce virus parce que chacun de nous sait instinctivement que nous devons travailler ensemble en prenant appui sur les atouts que nous confère notre respect des droits de l'homme.

Prenez la liberté d'expression. À titre individuel, nous sommes impuissants face à ce virus, nous nous avertissons donc mutuellement en utilisant tous les moyens de communication dont nous disposons. Nous échangeons des informations vitales sur la maladie et sa propagation et sonnons l'alarme si quelque chose (ou quelqu'un) représente une menace pour nos communautés.

Ou prenez la liberté de religion ou de conviction. On peut y chercher conseil au niveau spirituel et une protection contre la pandémie, individuellement ou au sein de la communauté.

Ensuite, il y a le droit de réunion pacifique et de libre association. Nous travaillons en collaboration avec d'autres personnes pour veiller au soutien et à la sécurité de nos premiers intervenants et des travailleurs essentiels mobilisés, notamment par le biais d'actions de plaidoyer en ligne.

Et, parce que notre vie en dépend, nous attendons de nos dirigeants politiques qu'ils nous disent la vérité sur les défis à venir et acceptent la critique et la responsabilité avec humilité, grâce et compassion. C'est une question de responsabilisation politique et morale.

Lorsque nos dirigeants et nos médias diffusent des informations crédibles et opportunes sur les risques et les avantages, les citoyens peuvent faire des choix éclairés sur les moyens de se protéger, de protéger leurs familles et leurs voisins.

Sans ces libertés et la responsabilité qui les accompagne, il est impossible de mettre au point les médicaments qui permettront de vaincre ce virus, ou de formuler les stratégies politiques et financières nécessaires au rétablissement de nos économies. C'est au gouvernement qu'il incombe de protéger l'une et l'autre.

Les hauts fonctionnaires qui choisissent de protéger leur pouvoir et leur fierté plutôt que la santé et le bien-être de leur population mettent en danger la santé et l'avenir de leur propre peuple. Nous savons qu'un avenir radieux est possible après la pandémie si - et seulement si - les gouvernements écoutent et servent le public en cette période d'adversité.

Les systèmes autoritaires, en revanche, révèlent leurs faiblesses en temps de crise. Les gouvernements qui emprisonnent ou oppriment ceux qui voudraient nous avertir qu'il existe un problème grave se réfugient dans la forme la plus grossière de déni. Les gouvernements qui interdisent ou cherchent à limiter la publication d'informations vitales, ou à limiter la collaboration scientifique, sociale ou politique, menacent non seulement la vie de leur propre population, mais aussi celle de personnes d'autres pays. Et les gouvernements qui se servent de cette pandémie pour écraser l'expression religieuse considérée comme une menace à leur contrôle répriment à la fois les instincts de leur peuple et une source profonde de force personnelle et de solidarité sociale.

Il est contraire au concept même des droits de l'homme de supprimer la communication d'informations cruciales sur la santé publique. La «sécurité du public» passe par la liberté et la responsabilité politique. Sans cette responsabilité, nos communautés sont exposées à un risque inacceptable.

En revanche, l'histoire a montré que les résultats des dirigeants qui sont vraiment transparents, responsables et à l'écoute des critiques de leurs citoyens sont en relation directe avec la sécurité et la prospérité des familles et des communautés qu'ils servent.

Des démocraties comme Taïwan, la Corée du Sud, l'Allemagne et les États-Unis ont fait preuve d'ouverture et d'honnêteté en ce qui concerne les chiffres alarmants, mais également les tactiques agressives qu'elles utilisent pour lutter contre le virus. Les démocraties de première ligne comme Taïwan et la Corée du Sud ont été parmi les premières à constater des infections en dehors de Wuhan et ont rapidement réussi à prévenir la propagation incontrôlée du virus sans recourir à l'oppression et à la peur.

En tant qu'Américains, nous sommes fiers que nos secteurs public et privé - dans le cadre d'une approche englobant l'ensemble de l'Amérique - aient déjà mobilisé des ressources pour aider à lutter contre COVID-19. Depuis le début de l'épidémie, le gouvernement américain a engagé 775 millions de dollars d'aide à ce jour et des entreprises, des ONG, des organisations confessionnelles et des particuliers américains ont contribué à hauteur d'au moins 3 milliards de dollars sous forme de dons et d'aide pour lutter contre le virus.

Le proverbe africain selon lequel: *«Si vous voulez aller vite, allez seul. Si vous voulez aller loin, allez-y ensemble»* témoigne d'une profonde sagesse. Le peuple américain peut vous dire que vous n'êtes pas seuls face à cette crise. Nos communautés font face aux mêmes souffrances et aux mêmes défis que vous. Les Américains sont à vos côtés - sur un pied d'égalité - dans cette crise. Il n'y a pas d'autre moyen. Nous surmonterons cette crise en réaffirmant ce qui nous rend humains et libres : une communication honnête et transparente, une collaboration créative et une véritable responsabilité envers nos êtres chers et nos communautés.

ASM/
La Semaine Africaine.

COVID-19

Un virus peut en cacher un autre

Un racisme dans le racisme: tout au long de l'histoire (encore à explorer totalement et objectivement) de l'infiltration du coronavirus dans les nations, le racisme n'a jamais été loin. Insidieux ou ouvert, il a inspiré les réactions même sous les mots les plus louangeurs. Il n'est pas loin, le moment où le président américain Donald Trump, décidément peu diplomate, qualifiait ce virus de «virus chinois». On s'entend généralement à dire que le mal est parti de Chine, de Wuhan, ville située à 850 km à l'ouest de Shanghai. Les premiers malades signalés à l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) y auraient été détectés en décembre 2019. Mais d'autres affirmations font remonter ces premiers cas à novembre de cette année-là. Cette incertitude a alimenté un fond de suspicions contre une Chine accusée tantôt de dissimuler les vrais chiffres, tantôt de n'avoir pas su maîtriser sa recherche dans le fameux laboratoire P4 de Wuhan d'où se serait échappé le dangereux virus. Jusqu'ici rien que du très technique, même si le décès en février de Li Wenliang est venu relancer les soupçons «idéologiques» à l'encontre de la Chine. A 32 ans, Li Wenliang, un ophtalmologue, avait d'abord été incarcéré «pour diffusion de fausses nouvelles» sur le virus, avant d'être libéré deux semaines plus tard et réhabilité pour son engagement à vouloir attirer l'attention sur la dangerosité de ce virus naissant. Avec huit autres camarades dont on ne parle plus, il s'était fait lanceur d'alerte.

Peu ou prou, sous les lignes sourd quelque racisme. Et d'abord pour suggérer que les technologies chinoises ne sont pas fiables. Qu'elles font courir un risque à l'humanité entière, le coronavirus s'étant échappé (par maladresse sans doute) d'un laboratoire «livré et équipé par la France, une véritable bombe aux mains des Chinois», et le vecteur étant un animal venu de ce laboratoire puis vendu et consommé, soulignait cette semaine la vidéo d'un leader de l'extrême-droite française devenue, c'est le mot, virale sur la toile.

Le racisme est antichinois ; il est idéologique. Il se livre dans un jeu de puissances qui se disputent la primauté du monde. Entre les Etats-Unis et la Chine, assure-t-on, c'est à qui se déclarera maître incontesté du monde avec ses valeurs: technologies et respect des libertés d'un côté, développement et grandes avancées sociales sans démocratie de l'autre. Cette lutte influence les points de vue. Puis sont apparues les premières images d'agressions de Chinois (dans le métro en Belgique) ou dans la rue (au Kenya). Elles-mêmes ont suivi des actes d'adressions d'étudiants africains en Chine «porteurs de virus». A l'heure où filmer une scène et la répandre dans le monde entier sont choses des plus aisées, l'impact de ces débuts de pogrom, fort heureusement stoppés par les dirigeants de toutes parts, commençaient à installer un véritable malaise.

Il n'y a pas que le virus qui peut être nocif. Et si aux premiers instants de la pandémie, certains influenceurs africains ont claironné que ce mal n'attaquait pas les Noirs et les Africains, ils ont vite déchanté. En Algérie, en Tunisie, au Sénégal, en Afrique du Sud et au Congo, les contaminations ont commencé à faire des morts. Mais le racisme a étendu des tentacules jusque dans les milieux les plus inimaginables. Quel rapport peut-il y avoir entre Haïti et le Chili ? Aucun, sauf que des extrémistes ont décidé d'y donner la chasse aux réfugiés (noirs) d'origine haïtienne, accusés de colporter le virus dans ce pays d'Amérique latine. Eux aussi ont entendu et compris à leur manière les statistiques: aux Etats-Unis, une grande majorité de morts par COVID-19 sont des Afro-descendants. La poursuite d'une délimitation raciale qui n'a pas fini de faire des ravages. Ainsi va le monde à l'heure du coronavirus !

Albert S. MIANZOUKOUTA

Le coronavirus vu par un philosophe

Jamais en ces vingt premières années du 21e siècle, l'humanité n'aura autant été affectée par pareille pandémie: le coronavirus. Pratiquement tous les cinq continents sont touchés par ce pernicieux virus prenant l'avion et se moquant des frontières. Petite cause, grand effet, aurait dit Blaise Pascal (1623-1662).

Des milliers de morts et de personnes contaminées par un si petit être: le COVID 19. Blaise Pascal – ceS génie français- qui était à la fois philosophe, mathématicien, physicien, théologien, moraliste et fondateur de la prose classique en France, a écrit dans ses «Pensées», plus précisément dans ses Papiers non-classés, pensée 486, ce qui suit, en latin:

«Is.28.1.1.Vae coronae superbiae».

Ce qui veut dire en français: «Malheur à la couronne superbe» ou encore «Malheur à la couronne éclatante».

Dans son dictionnaire étymologique du Français, Jacqueline Picoche explique: «En grec, korônos «recourbé», d'où korônê «couronne»; ce mot a été emprunté par le latin sous la forme corona à date ancienne, d'où: (a) coronare «couronner» etc.»

Blaise Pascal n'avait-il pas voulu alerter la postérité en mettant en exergue les dits des prophètes?

Malheur au virus mortifère qui éclate aujourd'hui au grand jour, chatouille et inquiète même les grands de ce monde. Il se moque des couronnes entendues comme signes de distinction, de mérite supérieur ou d'autorité.

Par-delà le temps et l'espace, l'éminent scientifique français Blaise Pascal semble s'adresser au coronavirus: «La science te vaincra tôt ou tard t'obligeant à retourner d'où tu viens, dans ton réservoir naturel, lorsque sera mis au point le vaccin ou le médicament anti-covid 19»

Comment comprendre cette autre évocation?

«Is.I.21.Changement de bien en mal et vengeance de Dieu». La question que l'on serait en droit de se poser légitimement est la suivante : le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob aurait-il changé le bien en mal et ainsi se vengerait-il des infidélités des hommes à son égard?

Et celle-ci? «Is.10.1.Vae qui condunt leges iniquas».

«Malheur à ceux qui prononcent des ordonnances iniques»

Et cette autre : «Sapientes sunt ut faciant mala, bene autem facere nescierunt.Jer.4.22.» «Ils sont habiles pour faire le mal, mais ils ne savent pas faire le bien». Lesquels sont ici pointés du doigt? Remarquons que c'est toujours l'Eloah Yahvé qui s'exprime ainsi, cette fois, à travers la plume de son prophète Jérémie.

L'émergence du coronavirus avec tous ses effets dérivés perturbent gravement la bonne marche du monde. Ne sont-ce pas là les signes avant-coureurs de la fin-non pas du monde-mais celle d'un monde, à savoir la fin du capitalisme? Autrement dit, la chute programmée et inéluctable des capitalistes, de ceux qui possèdent et accumulent sans discontinuer des fonds considérables?

Pour terminer, disons avec Pascal que «L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête» (Pensée 678). La supériorité supposée de la civilisation occidentale-celle qui veut faire l'ange-devrait fondre comme glace au soleil à la faveur de la pandémie du coronavirus. Nous, humains, sommes tous égaux devant la souffrance, la maladie et la mort et nous aspirons tous au bonheur.

MADZELLA Kisafi,
philosophe

Ouvrages consultés:

1.Blaise Pascal, pensées, texte établi par Louis Lafuma, éditions du Seuil, Paris, 1962,438 p.
2.Claude Genet, Pensées. Pascal, Analyse critique, Editions Hatier, Paris, 1973, 80 p.
3.Jacqueline Picoche, Dictionnaire Etymologique du Français, Dictionnaire le Robert, Paris, 1992,619 p.
4.Emile Littré, Dictionnaire de la Langue Française, Tome 1er A-C, Librairie Hachette et Cie, Paris, 1878, 944 p.
5.La Sainte Bible, traduite par Louis Second, alliance biblique universelle, 1273 p.

COVID-19
La FIFA va remettre un gros chèque à la FECOFOOT

Le patron de la FIFA, Gianni Infantino, a récemment annoncé le transfert dans les prochains jours d'aides financières aux fédérations, dont la Fédération congolaise de football (FECOFOOT). Une bouffée d'oxygène pour le football congolais! Mais, à quoi va servir cet argent ?

Ce n'est plus un secret : une quinzaine de jours après avoir annoncé une aide immédiate à ses associations membres pour faire face à la crise de la pandémie de la Covid-19, la Fifa s'engage à verser une allocation de 150 millions de dollars US (91 244 535 000 milliards de francs CFA) aux 221 fédérations nationales affiliées, parmi lesquelles celle du Congo, la FECOFOOT. C'est dans un communiqué publié vendredi 24 avril dernier sur son site, le jour où la FECOFOOT était réunie en Comité exécutif à Brazzaville, que l'instance mondiale du ballon rond a annoncé qu'elle actionnera son plan d'aide promis aux associations membres. Ainsi, chacune d'entre elles recevra la somme de 500 000 USD, soit environ 304 148 450 F CFA « dans les prochains jours », a expliqué la Fifa. « Par cette mesure, toutes les allocations restantes destinées à couvrir les coûts opérationnels des associations membres, dans le cadre du programme 'Forward 2.0' seront intégralement versées pour les années 2019 et 2020. En particulier, le deuxième versement des coûts opérationnels pour 2020, initialement prévu en juillet, sera payé immédiatement », a-t-elle précisé.

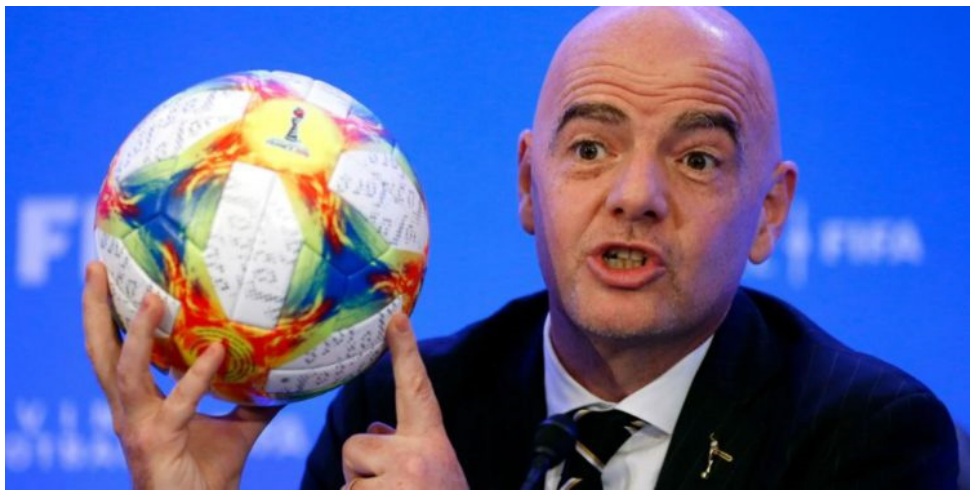
Le Président de la FIFA

Habituellement, le versement total des sommes susmentionnées aurait été conditionné par le remplissage d'un certain nombre de critères. Mais à cause de la crise sanitaire qui frappe de plein fouet le monde du football, la Fifa a décidé de faire fi de cette procédure, afin que les fédérations puissent lutter contre les conséquences du coronavirus et l'arrêt de toutes les compétitions sportives qui en ont découlé. « Ce soutien financier immédiat doit être utilisé pour atténuer l'impact financier de la Covid-19 sur le football au sein des associations membres, et notamment pour honorer toute obligation financière ou opérationnelle que les fédérations pourraient avoir envers leur personnel ou des tiers », a ajouté le communiqué. Néanmoins, l'instance faîtière du football mondial prévient tous les bénéficiaires de cette aide et leur rappelle leur devoir de rendre compte de l'utilisation qui en sera faite: *«Les obligations et responsabilités standard relatives à l'utilisation de ces fonds, telles qu'explicitées dans le règlement Forward 2.0, restent pleinement applicables et les fonds seront soumis à la procédure standard en termes d'audit et de rapport.»*

Cette enveloppe de 150 millions de dollars US par fédération constitue la première étape d'un plan d'aide financière de grande ampleur que la FIFA élabore à l'heure actuelle pour répondre à la situation d'urgence à laquelle toute la communauté du football est confrontée. Le problème, en Afrique, c'est que le football est d'abord malade de « la politique du ventre ». L'argent du ballon rond, qu'il provienne des fonds publics, du privé (mécénat ou sponsoring) ou des institutions continentales et mondiales, a horreur de la transparence. Et rendre des comptes ne fait pas partie de la culture de la plupart des responsables sportifs. L'utilisation de ces fonds risque donc de rester opaque.

Au Congo, quelle direction prendra cette manne? La FECOFOOT, qui a flairé le coup, a donné les premières indications à l'issue de la récente réunion du Comité exécutif (Lire notre article). Ligues, clubs et sélections nationales nourrissent déjà l'espoir de voir une partie de cet argent leur être effectivement destinée.

L'argent est un bon serviteur mais un mauvais maître, dit le proverbe. D'où la crainte que cette subvention fasse l'objet de convoitises au sein de la famille du football national. A suivre !

Jean ZENGABIO

La FECOFOOT entend se joindre au combat

Jean-Guy Blaise Mayolas (au milieu) lors de la session du Comité exécutif

Comme partout dans le monde, le sport-roi est aussi à l'arrêt au Congo. Il n'empêche, la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) entend appuyer le Gouvernement dans son action de lutte contre le COVID-19, malgré sa situation financière difficile. Elle a promis d'apporter une contribution financière au Fonds national de solidarité.

La décision a été annoncée à l'issue de la réunion du Comité exécutif de l'instance dirigeante du football congolais tenue le vendredi 24 avril 2020 à son siège, qui a réouvert ses portes pour la circonstance, après avoir été désinfecté la veille. Un peu plus d'un mois après avoir mis le personnel en chômage technique afin de garantir sa sécurité face au coronavirus.

Le montant de la contribution de la famille du football congolais n'a pas été précisé, ni le jour où il sera remis à l'institution habilitée, le ministère des Finances et du budget. Vaincre le COVID-19 dans le pays sera synonyme de reprise des différentes activités, y compris les compétitions de football. D'où l'invite de son président, Jean-Guy Blaise Mayolas, à travailler pour l'éradication de cette pandémie.

Entre-temps, les membres du Comité exécutif ont réfléchi à la manière de relancer les choses quand viendra l'accalmie. Ils ont adopté le plan d'assistance financière au profit de la famille du football congolais et validé le programme de développement et de soutien aux ligues départementales qui ont été, toutes, renouvelées au terme d'un processus électoral conduit à son terme par la Commission habilitée.

Enfin, le toilettage et la mise en forme définitive des textes se poursuit. Ainsi, deux dossiers renvoyés précédemment pour études approfondies ont été également adoptés : le premier concerne le corps de la médecine sportive, le second, le statut du transfert des joueurs.

La lutte contre le COVID-19 est l'affaire de tout le monde. Y compris donc les sportifs. Le combat sera long. Aussi l'instance faîtière du football national demande-t-elle à tous les acteurs, footballeurs, supporters, dirigeants et autres, de jouer leur partition dans la lutte contre le virus, en observant les mesures de prévention édictées par les autorités sanitaires.

G.-S.M.

Thievy Bifouma au secours des plus vulnérables

Thievy Bifouma, l'attaquant vedette des Diables-Rouges, l'équipe nationale de football du Congo, a eu une belle pensée pour son pays natal dans ce contexte de crise du coronavirus. Confiné en Europe depuis le début de cette crise, il s'est mobilisé à travers un message de soutien aux Congolais et un don de kits sanitaires et alimentaires.

Ce don, distribué par la Coordination de ses actions caritatives et humanitaires, est allé aux couches de la population les plus exposées : orphelins, personnes ayant perdu leur emploi du fait de la pandémie qui sévit dans le monde entier, associations des supporters, etc.

Sur les réseaux sociaux, le footballeur congolais le plus populaire actuellement s'est fendu d'un message demandant à ses compatriotes de respecter les consignes des autorités du pays et de l'OMS.

Le Congo, bien que comptant peu de cas, n'est pas épargné par le COVID-19. Le pays a déjà enregistré 229 cas, dont 10 mortels.

EVOCATION DOULOUREUSE
Ces sportifs qui nous ont quittés

Du fait de la pandémie du COVID-19 et surtout du confinement qui empêche la circulation, nous n'apprenons la mort de tel ou tel autre sportif, ou ancien sportif ou dirigeant, qu'au gré des informations qui nous parviennent des proches parents des disparus ou de leurs connaissances.

Assitou Ndiaye

Tel est, entre autres, le cas de Joseph Mantari ''Défoufou'', ancien gardien de but des Diables-Noirs et de l'équipe nationale du Congo dans les années 1960. Il est décédé des suites du COVID-19, le 25 mars dernier en France où il résidait depuis le milieu des années 70.

L'auteur de ces lignes ne l'a pas vu jouer, mais plutôt entendu quelques échos. International de 1957 à 1963, Mantari ''Défoufou'' était entré vivant dans la légende des meilleurs anges gardiens du football congolais, *« les genoux, toujours moulés dans une paire de genouillères (c'était la mode à l'époque), parfois coiffé de sa casquette». «Sa particularité, c'est le geste qu'il esquissait en arrêtant un ballon d'une main tout en soulevant son pied. En cela, il était toujours provocateur»*, rappelle-t-on. Cela rassurait les supporters de son équipe sur la bonne forme de leur gardien de but. Son club de toujours, comme l'équipe nationale, lui doivent incontestablement de nombreux succès. Il a été plusieurs fois champion de Brazzaville et champion d'AEF en 1959…

Il a plu aussi à Dieu de rappeler à Lui, début avril, Assitou Ndiaye, une femme dirigeante de l'AS Cheminots de Pointe-Noire depuis 1964. Cinquante-six ans en place, c'est une belle longévité ! Cela relève du courage. D'autant plus que très rares sont les Congolaises qui s'engagent aux côtés des hommes dans le monde ingrat du sport. Celles qui vont au stade regardent les matches puis rentrent chez elles, une fois le spectacle terminé.

Assitou Ndiaye avait suivi son oncle Oumar Ndiaye, chargé de matériel du club, à l'époque du président Saho. Elle a joué un rôle important dans l'encadrement des footballeurs et des handballeurs filles et garçons de l'AS Cheminots. Ce qui caractérisait cette mère et grand-mère, c'est la puissance magique que lui attribuaient ceux qui la connaissaient peu ou pas. Son action psychologique était telle, dans un passé récent, que les adversaires des Cheminots paniquaient quand elle montrait son bout de nez au stade. De là à l'accuser de magicienne, il y a un pas que certains ont allègrement franchi. Ni magicienne, ni fétichesse ! Humble dans toute l'acception du terme et très sympathique, Assitou Ndiaye était tout simplement amoureuse de son club.

Adieu, ''Vieux Défoufou'' ! Adieu, mère Assitou Ndiaye !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Les divertissements de masse font fi des mesures de confinement

Avec le confinement, certains jeunes et même des adultes ont trouvé une nouvelle distraction, le sport de masse, sans savoir les risques qu'ils courent. Le président Denis Sassou-Nguesso l'a relevé et fustigé, jeudi 30 avril, dans sa deuxième adresse à la nation.

A l'heure où tout rassemblement est interdit par les autorités administratives pour barrer la route au COVID-19, ces jeunes font du footing en masse, d'autres la marche le long des routes goudronnées, d'autres encore jouent au football sans souci majeur, au vu et au su de tout le monde, notamment de la Force publique ou des parents. Visiblement, ils ne se soucient guère de la propagation des cas de contamination locale au COVID-19.

La plupart des individus interpellés estiment qu'ils n'ont pas d'autre activité puisque les classes sont fermées ou que l'administration publique et privée tournent au ralenti. Cette activité est leur nouvelle trouvaille pour lutter contre le stress du confinement, du fait qu'ils ne peuvent plus se mouvoir comme ils le faisaient en temps normal les week-ends. Il y a de réelles craintes pourtant, avec l'augmentation des cas de contamination locale, d'autant plus que nombreux font fi du port de la bavette. Et parfois ils se congratulent, s'embrassent sans connaître les dangers encourus. On se demande si ses gosses-là, notamment ceux qui s'adonnent à leur football-roi, un sport de contacts, sont conscients du danger.

Les points saillants de ces rassemblements se situent justement sur les terrains de football improvisés. Un reportage d'une chaîne de télévision a montré des images d'étudiants disputant un match de football dans un campus. Il n'y a qu'à faire un tour aussi, par exemple, à l'école primaire Alphonse Massamba-Débat, à Diata, un quartier de Makélékélé à Brazzaville, pour voir des jeunes de ce quartier prendre d'assaut la cour de cet établissement. Ils y livrent des parties de ballon rond endiablées. *«Nous sommes stressés par les restrictions et le sport avec nos amis est notre nouvelle trouvaille. Je sais que la maladie est là, mais j'essaye d'être prudent. Avec la fermeture des classes, on s'ennuie. C'est vrai que nous courons des risques énormes. De toute façon, on voit que les voies publiques sont aussi noires de monde»*, a lâché l'un de ces amoureux du football. Curieux divertissement ! Cela relève tout simplement de *«l'irresponsabilité»*, pour paraphraser le chef de l'Etat.

Jean ZENGABIO